



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
des patrimoines
et de l'architecture

Le label Jardin remarquable : deux décennies d'excellence



**Actes du colloque organisé par la Direction générale
des patrimoines et de l'architecture**

**27 novembre 2024 – Auditorium Jacqueline Lichtenstein
Institut national du patrimoine – 2 rue Vivienne – 75002 Paris**

ISSN : 1967-368X

Sommaire

Ouverture du colloque	p. 3
Jean-François Hebert, directeur général des patrimoines et de l'architecture, ministère de la Culture.	
Introduction	p. 5
Quitterie Delègue, administratrice générale adjointe de l'établissement public du château de Fontainebleau, présidente de séance.	
Propos introductifs	p. 9
Virginie Gadenne, cheffe du bureau de la conservation des monuments historiques immeubles	
Regards croisés sur les jardins remarquables : programme d'étude sur les 20 ans d'un label	
Jasmina Stevanovic, chargée d'étude au département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS), ministère de la Culture.	p. 11
Retours d'expérience de 20 ans de label sur le terrain	p. 17
Sandrine Platerier, chargée de protection des monuments historiques et correspondante jardin à la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France.	
Le label Jardin remarquable, un atout pour la mise en tourisme des jardins ?	
Retour d'expérience essonnienn	p. 23
Rémi Salaün, chargé de mission Itinérance douce et Patrimoine naturel au Comité départemental du tourisme de l'Essonne.	
Présentation de l'ouvrage <i>Jardins remarquables</i>	p. 29
Cécile Niesseron, auteure.	
Le Prix de l'Art du Jardin et l'Association des Amis des Jardins Remarquables européens ou comment valoriser des jardins d'exception	p. 33
Natalia Logvinova Smalto, présidente de la Fondation Signature et de l'Association des Amis des Jardins Remarquables européens.	
Les publics des jardins remarquables	p. 35
Noémie Couillard, sociologue indépendante (agence Voix/Publics), rattachée au Laboratoire de recherche sur les publics de la culture (LRPC) de l'université du Québec Trois-Rivières (UQTR, Canada) et à l'Observatoire des mondes numériques en sciences humaines (OMNSH).	
La reconquête du label Jardin remarquable	p. 37
Julien Taulard, chef jardinier des châteaux de Talcy, Fougères-sur-Bièvre et Châteaudun.	
Les jardins remarquables : gestion, organisation et rapport au label	p. 39
Noémie Couillard	

Le label et ses groupes de travail régionaux, expérience(s) partagées au jardin	p. 41
Stéphanie de Courtois, historienne des jardins, enseignante chercheuse à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles.	
Le rôle des associations de propriétaires et gestionnaires de jardins	p. 47
Geoffroy de Longuemar, président de l'association des parcs et jardins de Bretagne (APJB) et vice-président du Comité des parcs et jardins de France (CPJF).	
Conclusion et perspectives	p. 53
Isabelle Chave, sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux au ministère de la Culture.	

ANNEXES

Programme du colloque	p. 59
Présentation des intervenants	p. 61
Bibliographie	p. 65

Textes réunis par Marie-Hélène Bénetière, bureau de la conservation des monuments historiques immeubles

Ouverture du colloque

Jean-François Hebert, directeur général des patrimoines et de l'architecture

Je voudrais d'abord exprimer ma vive reconnaissance à Charles Personnaz, directeur de l'Institut national du patrimoine, qui, une fois encore, a eu l'obligeance de mettre ses locaux à notre disposition pour célébrer cet anniversaire.

Depuis 20 ans déjà le label Jardin remarquable rend hommage à l'excellence et au travail de propriétaires et de jardiniers qui ouvrent leurs jardins pour en offrir le meilleur aux visiteurs.

Dépositaires de savoir-faire, ils assurent la pérennité de lieux vivants qui constituent un patrimoine d'exception.

Aujourd'hui près de 470 parcs ou jardins sont labellisés « Jardin remarquable » pour leur histoire, leur composition, leur palette végétale, leur beauté ou leur singularité. Qu'ils soient privés ou publics, les jardins labellisés « Jardin remarquable », tous ouverts à la visite, sont représentatifs tant de savoir-faire que de créativité.

Depuis sa mise en place en 2004 par le ministère de la Culture, la Direction générale des patrimoines et de l'architecture assure le suivi de ce label et soutient sa promotion dans le cadre des *Rendez-vous aux jardins* mais également grâce à un site internet dédié et à une carte interactive.

Les propriétaires de jardins labellisés bénéficient de l'accompagnement des « correspondants jardins » au sein des directions régionales des affaires culturelles.

À l'occasion de cet anniversaire, les Éditions du patrimoine publient un beau livre « Jardins remarquables » qui sera présenté en fin de matinée.

Depuis 2020, le label « Jardin remarquable » dépasse les frontières nationales, et s'étend notamment en Belgique où une vingtaine de parcs et jardins sont labellisés en Wallonie. Cette extension européenne a permis la création de l'Association des Amis des Jardins Remarquables Européens (AAJRE), association présidée par Natalia Smalto, qui fédère et valorise les jardins labellisés à l'échelle de l'Europe.

Chaque année, la Fondation Signature met à l'honneur un jardin remarquable labellisé en France ou en Belgique en lui attribuant le prix de l'Art du jardin. Ce prix récompense des jardins remarquables pour leur créativité et leur beauté.

Ce label patrimonial défend également des enjeux environnementaux grâce à la biodiversité offerte par les parcs et jardins et contribue à un tourisme plus responsable, attirant des visiteurs soucieux de la nature et de la culture.

Ce colloque présente un état des lieux de deux décennies de labellisation et ne va pas manquer d'ouvrir des pistes pour renforcer la valorisation des jardins tout en contribuant à des enjeux tant environnementaux que culturels.

Je veux remercier ici les intervenants qui vont présenter les différentes facettes du label Jardin remarquable, ses atouts tant au niveau national que local, ses gages de qualité, son intérêt touristique, sa diversité pour séduire différents publics, son pouvoir de cohésion, sans oublier la grande enquête menée par le ministère de la Culture durant l'été 2024.

Ce programme séduisant et la qualité des interventions devraient, je l'espère, permettre de célébrer dignement les 20 premières années du label Jardin remarquable.

Je vous souhaite, pour aujourd'hui, d'excellents travaux.

Introduction

Quitterie Delègue, administratrice générale adjointe de
l'établissement public du château de Fontainebleau

20 ans après, il me revient de retracer les origines de la création du label « jardin remarquable » qui, telle la créature de Frankenstein, a progressivement échappé à ses concepteurs pour devenir un indicateur incontesté de reconnaissance touristique.

Le début des années 2000 a été florissant pour les jardins patrimoniaux

- la politique en faveur des jardins était alors portée au sein de la direction de l'architecture et du patrimoine par le bureau des jardins et du patrimoine paysager, créé en 1998, et avec à sa tête Joëlle Weill que je salue ici,
- ces actions étaient relayées au sein des DRAC par le réseau des correspondants « jardins » mis en place à partir de 1999,
- une conseillère technique chargée des musées mais également, et de façon tout à fait inédite, des jardins, Nelly Tardivier était nommée en 2002 auprès du ministre de la Culture, Jean-Jacques Aillagon,
- à son initiative, a été fondé en 2003, le Conseil national des parcs et jardins, présidé par l'ancien directeur du patrimoine, Jean-Pierre Bady, rassemblant des partenaires publics et privés, notamment le Comité des parcs et jardins de France. Son rôle était de conseiller le ministre dans les domaines de la connaissance, de la conservation, de la création et de la promotion des parcs et jardins.

Dans ce contexte favorable, de nombreux projets de restauration et de promotion des jardins ont alors vu le jour, qui ont connu des destinées plus ou moins heureuses, dont l'organisation dès 2003 de la manifestation grand public « *Rendez-vous aux jardins* » puis la création en 2004 du label « Jardin remarquable ».

L'initiative de ce label revient sans conteste aux associations de propriétaires privés, désireuses de soutenir et promouvoir de « beaux » jardins en mettant en avant la qualité de l'entretien de ces espaces mais aussi de l'accueil offert.

Cette proposition a reçu un écho favorable de la part des services de l'Etat chargés des monuments historiques. Le seul outil alors à leur disposition pour apprécier la valeur patrimoniale et paysagère d'un jardin, était la protection au titre des monuments historiques. Si ce dispositif contribue à préserver les grands axes de la composition et les éléments bâtis qui la structurent, il est peu adapté à la conservation de ce patrimoine vivant particulièrement fragile et évolutif. Un jardin historique non entretenu, même s'il conserve son fondement et sa structure, perd progressivement de sa substance, rendant de plus en plus illisibles les compositions paysagères, les points de vue, les ambiances et palettes végétales qui ont présidé à sa création et à sa protection.

Afin de s'assurer de la qualité de cet entretien, le ministère de la Culture a pesé pour que le label « jardin remarquable » soit renouvelé tous les 5 ans. De leur côté, les propriétaires privés de jardins ont obtenu que les travaux nécessaires à cet entretien ouvrent droit à des déductions fiscales comme c'est également le cas pour les travaux sur

monuments historiques. Depuis, la perte de leur label par environ 80 jardins, le plus souvent par manque d'entretien, est la preuve que rien n'est acquis dans ce domaine et qu'un effort soutenu est toujours nécessaire. Nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure avec l'exemple du jardin Talcy qui a perdu puis retrouvé ce label.

Par ailleurs, le ministère de la Culture voyait dans la mise en place de ce label un moyen de mieux faire connaître l'immense palette des parcs et jardins révélée par les « pré-inventaires de jardins », commandés dans les années 1980 par le ministère de l'environnement. Alors que les critères très stricts de protection au titre des monuments historiques limitent les catégories des jardins pouvant y prétendre, la création d'un label mettant en avant des dimensions plus sensibles du jardin permet de valoriser toute la richesse de ces jardins qu'ils soient anciens ou contemporains, modeste ou de grandes dimensions, ouvriers ou royaux. Enfin, l'obligation d'ouverture, même partielle, des jardins remarquables au public, condition qui reste facultative pour les jardins historiques, contribue à les faire connaître au plus grand nombre et à valoriser les savoir-faire nécessaires à leur conservation.

La mise en place du label Jardin remarquable a été particulièrement rapide

Il s'est ainsi passé moins d'une année entre l'organisation de la première séance du groupe de travail mis en place début 2003 et la diffusion de la circulaire du ministre de la Culture du 17 février 2004 précisant les critères de sélection du label et les modalités de sa mise en place.

Attribué par le préfet de région, le label vise à distinguer des jardins présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique. Dans chaque région, des groupes de travail comprenant des représentants de l'État, des associations et des personnalités qualifiées sont alors mis en place pour sélectionner les jardins et pour évaluer leur évolution. De leur côté, les propriétaires et gestionnaires s'engagent à assurer un entretien régulier de leur jardin, à l'ouvrir à la visite et à participer au moins à une opération nationale (*Rendez-vous aux jardins* et/ou aux *Journées européennes du patrimoine*).

Cette organisation et ces critères d'attribution ont fort peu évolué depuis 2004, reconduits dans leurs grandes lignes dans les circulaires du 29 octobre 2008 puis du 15 décembre 2023. Cette dernière a notamment modifié à la marge les conditions d'attribution du label avec un meilleur encadrement des horaires d'ouverture, ainsi que la composition des groupes de travail afin de permettre une représentation améliorée des associations, qu'elles soient privées ou publiques.

Seul l'avantage fiscal octroyé aux propriétaires privés a été supprimé en 2014 sur décision du ministère du Budget. Le ministère de la Culture s'est alors rapproché de la Fondation du Patrimoine, afin de faire bénéficier certains parcs et jardins non protégés au titre des monuments historiques des déductions fiscales dont bénéficient les immeubles labellisés par la Fondation. Depuis 2020, le champ d'éligibilité de son label a ainsi été étendu aux immeubles non bâtis, dont les parcs et jardins. Il semblerait toutefois que la perte de cet agrément fiscal n'ait eu qu'un effet limité sur les demandes de labellisation « Jardin remarquable », puisque la progression du nombre de jardins labellisés est constante et concerne pour deux tiers des jardins privés.

Le 25 mai 2004, le nouveau ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres, a présenté la liste des 50 premiers jardins remarquables. Parmi ceux-ci évidemment des jardins privés mais également des grands domaines de l'État déjà classés au titre des monuments historiques comme Versailles ou Champs-sur-Marne, démontrant ainsi la

complémentarité, aux yeux des gestionnaires, de ces deux types de reconnaissance.

De 2004 à 2009, environ 50 jardins ont été labellisés chaque année pour se stabiliser par la suite autour d'une vingtaine de parcs et jardins par an. Actuellement, on compte 470 jardins labellisés Jardin remarquable et ce chiffre devrait, selon les équipes chargées de l'instruction des dossiers, rester relativement stable afin de garantir la qualité de ce label.

Évolutions

Si les procédures et les critères de sélection sont restées les mêmes pendant 20 ans, force est de constater que le label a progressivement changé de destination :

- La nature des jardins labellisés s'est diversifiée : regroupant initialement presque exclusivement des jardins de château, le label s'est démocratisé avec la mise à l'honneur de jardins plus populaires et plus confidentiels. Dans un même mouvement, le label ne distingue plus seulement des jardins anciens mais, pour 30%, des jardins contemporains, offrant ainsi une reconnaissance accrue aux créations récentes,
- Les pratiques d'entretien de ces espaces ont également évolué : le label a été créé 10 ans avant la loi Labbé de 2014 qui interdit le recours à des produits phytosanitaires dans les jardins ouverts au public : le respect des bonnes pratiques environnementales et de la biodiversité est désormais un des critères prépondérants examiné par les groupes de travail régionaux ;
- Enfin et surtout, le label Jardin remarquable en signalant des lieux d'exception, conservés et entretenus par des passionnés, et en mettant en valeur des métiers et des savoir-faire anciens, est devenu un véritable label touristique. Comme le souligne l'enquête menée cette année et dont les résultats vont nous être restitués, l'accueil personnalisé proposé dans un grand nombre de ces jardins et la présentation de pratiques horticoles et paysagère permettent d'enrichir « l'expérience visiteur » si prisée aujourd'hui pour les visites patrimoniales. L'octroi par le ministère de la Culture de la plaque Jardin remarquable, la possibilité d'une signalisation routière, la valorisation des jardins sur le site Internet du ministère, les nombreux ouvrages (dont l'ouvrage de Cécile Niesseron qui nous sera présenté tout à l'heure) publiés sur ces jardins, l'extension de ce label à des pays européens contribuent à faire de ces jardins des espaces connus et plébiscités par un public d'amateurs.

Ce colloque a été organisé avec une redoutable efficacité par Marie-Hélène Bénétière, chargée de mission pour les parcs et jardins au sein de la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux. Il sera l'occasion d'étudier les motifs et les conséquences de ces évolutions à travers les témoignages de nombreux acteurs sur le terrain, qu'ils soient gestionnaires ou propriétaires ou qu'ils instruisent les demandes de labellisation. Afin de mieux comprendre les attentes de ceux qui font vivre ces jardins et ceux qui viennent les visiter, les résultats de l'enquête menée par le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture nous guideront pendant toute cette journée.

Je laisse tout de suite la parole pour la première partie consacrée à « La force d'un label national au service de l'initiative locale » à Virginie Gadenne, cheffe du bureau de la conservation des monuments historiques immeubles et Jasmina Stevanovic, chargée d'étude au DEPS, pour un regard croisé sur le programme d'étude des 20 ans du label.

Propos introductifs

Virginie Gadenne, cheffe du bureau de la conservation
des monuments historiques immeubles

Le label « Jardin remarquable » est décerné par le ministère de la Culture depuis 2004 aux parcs et aux jardins ouverts au public présentant un intérêt culturel, historique, esthétique, paysager ou botanique. Près de 480 jardins, publics ou privés, dans toutes les régions de France, sont aujourd'hui labellisés, ce qui témoigne du succès de ce label, de sa qualité et de sa diversité¹.

Jardins historiques ou réalisations contemporaines, jardins présentant des collections botaniques ou des sculptures, vastes parcs ou espaces intimistes, jardins dessinés par des paysagistes, des artistes ou des jardiniers, ils sont représentatifs de la grande richesse des jardins de France.
Ce label est une reconnaissance pour des lieux d'exception, qu'ils soient ou non protégés au titre des monuments historiques.

Il est accordé pour une durée de cinq ans il peut être renouvelé à la demande des propriétaires

C'est une simple circulaire du ministère de la culture qui l'a créé en en 2004 et il revient aux préfets de région DRAC d'accorder ce label après avis d'un groupe de travail animé par les correspondant jardin des DRAC. Ce groupe de travail dont la composition est fixée dans la circulaire et dont les membres sont désignés dans chaque région par le préfet, examine les dossiers de candidature et se réunit au minimum une fois par an. Il organise des visites sur site, notamment lors d'une première attribution du label.

Près de 600 dossiers ont été instruits par les groupes de travail régionaux réunis par les directions régionales des affaires culturelles depuis 2004.

Les jardins retenus doivent satisfaire à plusieurs critères tels que la qualité de leur composition, leur intégration dans le site, le caractère remarquable des éléments architecturaux ou ornementaux qu'ils abritent, leur intérêt historique et, bien entendu, botanique. Il est également attendu que l'entretien soit réalisé dans le cadre d'un plan de gestion et dans le respect de l'environnement (sans produits phytosanitaires, avec des économies d'eau et de moyens, etc.) et enfin qu'ils soient ouverts au public une partie de l'année.

Le ministère de la Culture produit et met à jour depuis 2015 une carte interactive des jardins labellisés qui permet de les localiser et d'accéder à des informations pratiques (accès, droit d'entrée, horaires d'ouverture, etc.) ainsi qu'à une description et à une ou

¹ Ces propos introductifs sont largement inspirés de l'introduction de l'ouvrage de Cécile Niesseron, *Jardins remarquables*, Paris, Éditions du patrimoine, 2024, p. 7-9.

plusieurs illustrations pour chaque jardin.

Au sein du service du patrimoine (ministère de la culture DGPA), Marie-Hélène Bénétière chargée de mission pour les parcs et jardins anime le réseau des correspondants jardin des DRAC et conduit des actions de promotion et de recherche sur les jardins remarquables. Nous lui devons également l'introduction extrêmement complète figurant dans l'ouvrage *Jardins remarquables* aux Éditions du patrimoine qui sera présenté ce matin par l'éditeur et l'auteure, et qui alimente aujourd'hui mon propos introductif.

Il y a 3 ans, il est apparu nécessaire, avec les correspondants jardins des DRAC, de toiletter cette circulaire, pour actualiser les procédures et critères d'attribution, donner plus de poids au critère fondamental de la composition du jardin, ajouter le critère de plan de gestion et prospective et s'assurer de son entretien dans le respect des bonnes pratiques environnementales, modifier la composition des groupes de travail, introduire enfin, une définition du jardin !

Cette nouvelle circulaire a été diffusée le 15 décembre 2023 soit 20 ans après sa création.

On constate aujourd'hui que 70 % des jardins labellisés sont privés, 35 % des jardins labellisés sont protégés, par le code du patrimoine, au titre des monuments historiques (11 % sont inscrits et 19 % sont classés), 11 % sont protégés, par le code de l'environnement, en tant que site (inscription ou classement). On observe également que nombre de jardins labellisés ont été réalisés au XX^e siècle voire au XXI^e siècle : 6,5 % datent des années 1980, 38 % ont été créés entre 1990 et 2000, 18 % ont été conçus après 2000. Ce label offre donc une réelle opportunité de reconnaissance aux jardins privés de création récente qui ne peuvent prétendre à une protection au titre des monuments historiques.

Le défaut d'entretien, le changement de propriétaire ou la non-ouverture au public sont les principaux motifs de non renouvellement du label. Depuis vingt ans, si 88 jardins ont perdu leur label, une dizaine d'entre eux l'a retrouvé après une nouvelle présentation du dossier afin de répondre aux critiques formulées.

Ces différents chiffres ne répondent toutefois pas aux enjeux de connaissance des publics qui fréquentent ces jardins et ne renseignent pas non plus sur les propriétaires-gestionnaires : qui sont-ils, quelles sont leurs attentes à travers ce label ?

Tels sont les enjeux principaux que la direction générale des patrimoines a souhaité approfondir à l'occasion de cet anniversaire en sollicitant le département des études de la prospective des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture pour conduire, ensemble, une vaste enquête sur le label dont les principaux résultats vous seront communiqués lors de ce colloque.

Regards croisés sur les jardins remarquables : programme d'étude sur les 20 ans d'un label

Jasmina Stevanovic, chargée d'étude au département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS), ministère de la Culture

Étude sur les Jardins Remarquables : Méthodologie d'enquête pour les 20 ans du label

Dans le cadre de ses missions, le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) a mené en 2024 un programme d'enquête dédié aux jardins labellisés Jardin remarquable, visant à mieux connaître tant les gestionnaires de ces lieux que les publics qui les fréquentent. Cette contribution présente les principales étapes méthodologiques qui ont été retenues pour produire des éléments chiffrés sur les gestionnaires et les publics de ce label.

Contexte et missions du DEPS

Dans le cadre de ses études statistiques, le DEPS-doc collecte les données, élabore les statistiques, produit des analyses relatives au champ culturel pour apporter un éclairage quantitatif et qualitatif à la définition et aux orientations des politiques culturelles nationales. C'est donc bien à partir du croisement de différentes méthodes que se bâtissent les connaissances portant sur le champ culturel.

Pour mener à bien ses missions, le DEPS est organisé en 5 pôles :

- pôle activités économiques ;
- pôle emploi, profession, formation ;
- pôle socialisation et participation culturelles ;
- pôle dynamiques territoriales de la culture ;
- mission de la politique documentaire.

Au sein du pôle dynamiques territoriales, nous réalisons des études et recherches centrées sur le patrimoine, incluant les « jardins remarquables », intégrés à ce champ notamment du fait de leur labellisation.

Dans le cadre des 20 ans du label nous avons déployé des dispositifs d'enquête adaptés à la typologie des Jardins remarquables autour de deux enjeux majeurs :

- un premier enjeu a concerné la connaissance des publics fréquentant ces lieux. La remontée des chiffres de fréquentation n'est, à ce jour, pas systématisée ; de même, nous ne disposons d'aucune donnée portant sur la morphologie des publics. Qui sont-ils ? Par quels canaux d'informations sont-ils venus ? Quel lien entretiennent-ils avec les jardins remarquables ? Quelle réception font-ils de leur visite ?
- un deuxième enjeu de cette enquête consistait à saisir la diversité organisationnelle des sites consacrés à ce patrimoine culturel et naturel spécifique. Quelles sont les modalités de mise en valeur de ces jardins remarquables ? En identifiant, pour les propriétaires, les enjeux, contraintes et limites liés à la gestion de ces lieux.

La connaissance des publics des jardins remarquables

Concernant l'enjeu de la connaissance des publics des lieux patrimoniaux, nous mobilisons, de manière générale, deux approches complémentaires visant à mieux comprendre la fréquentation et les publics des patrimoines :

- la fréquentation constatée, qui mesure les flux et volumes de visiteurs. Ces données sont compilées et publiées annuellement dans *Patrimostat* ;
- la fréquentation déclarée, c'est-à-dire ce que disent les publics de ce qu'ils font. Il s'agit, en quelque sorte, de créer des outils permettant d'accéder au point de vue des visiteurs.

Pour ce qui concerne les volumes et flux de fréquentation dans les musées et monuments, nous nous appuyons généralement sur deux sources principales : les données de billetterie fournies par les établissements pour analyser la fréquentation du public, et les informations produites par ces mêmes établissements concernant les professionnels qui y travaillent. Cependant, dans le cas des jardins remarquables, une telle collecte systématique n'existe pas. Par conséquent, il est difficile de produire des données exhaustives sur les flux et volumes de fréquentation, à l'exception de quelques jardins situés dans des domaines nationaux comme Chambord, le château de Pau ou Versailles, où ces données sont disponibles.

Pour pallier ce manque d'informations et appréhender plus finement la morphologie des publics des jardins remarquables, nous avons tiré parti de deux dispositifs d'enquête que nous accompagnons depuis 15 ans dans le secteur patrimonial :

- « Visites patrimoniales des Français », menée en partenariat avec le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) ;
- L'enquête « À l'écoute des visiteurs », axée sur les retours d'expérience des visiteurs en fin de visite.

Je prends le temps de détailler ces deux dispositifs d'enquête que nous utilisons pour les musées et monuments, même si, dans le cadre des jardins remarquables, nous avons fusionné ces deux outils et tenu compte des spécificités liées à la visite d'un jardin.

L'enquête « Visites patrimoniales des Français » repose sur une collaboration avec le CREDOC, et s'intègre à une enquête multithématique plus large portant sur les modes de vie, les aspirations et les grandes tendances d'opinion dans la société française. Cette enquête, qui existe depuis quarante ans, explore des thèmes variés tels que le moral économique des ménages, le bien-être, ou encore les conditions de logement. Elle repose sur un échantillon représentatif de la population française.

Depuis 2012, nous insérons presque chaque année des questions spécifiques relatives au patrimoine. Ces questions permettent d'interroger les Français sur les lieux patrimoniaux qu'ils ont visités, les circonstances de ces visites (en vacances, dans leur région de résidence, etc.), ainsi que leurs pratiques et préférences. Les réponses sont ensuite croisées avec d'autres données, telles que les départs en vacances, le niveau de vie, la santé ou encore d'autres loisirs.

En pratique, l'enquête repose sur un échantillon de 3 019 personnes résidant en France (métropolitaine, Corse et DOM-TOM), âgées de 15 ans et plus. La sélection se fait selon la méthode des quotas, basée sur des critères tels que la région, la taille de l'agglomération, l'âge, le sexe, le type d'habitat (individuel ou collectif), et la catégorie socioprofessionnelle. Ces quotas sont calculés d'après le dernier recensement général de la population, et un redressement final assure la représentativité nationale.

Les répondants sont interrogés sur leurs pratiques patrimoniales, avec un niveau de détail important concernant les types de patrimoine visités. Une distinction est faite entre les monuments et les musées, et des sous-catégories précises sont explorées, comme les monuments religieux, les châteaux, les fortifications, les champs de bataille ou encore les jardins remarquables.

Quelques résultats de l'année 2023 :

- 59 % des répondants ont déclaré avoir visité un monument au cours des douze derniers mois.
- Parmi eux, 26 % avaient visité un jardin remarquable, un parc historique ou des serres.
- 42 % indiquaient l'avoir fait au moins une fois dans leur vie, mais pas au cours de l'année écoulée.

L'enquête « À l'écoute des visiteurs » est un autre dispositif majeur que nous pilotons chaque année dans les musées et monuments. Cette enquête, réalisée depuis 15 ans, consiste à interroger les visiteurs en fin de visite dans un échantillon de musées et monuments nationaux. Elle vise à analyser l'évolution des publics patrimoniaux dans le temps et à mesurer leur satisfaction.

Les thématiques abordées incluent :

- les circonstances et le contexte de la visite ;
- l'appréciation de la visite en lien avec les attentes exprimées ;
- l'évaluation des différents aspects de l'expérience de visite ;
- le profil sociodémographique et les pratiques culturelles des visiteurs.

Quelques résultats de l'année 2023 :

- la proportion de femmes reste supérieure à celle des hommes dans les musées et monuments (56 % contre 39 %) ;
- Une large majorité des visiteurs sont en situation d'emploi stable (62 %) ;
- Les élèves et étudiants représentent 20 % des visiteurs ;
- l'âge moyen des visiteurs dans les musées est de 40 ans, soit un vieillissement de trois ans par rapport à 2022, mais un rajeunissement par rapport à 2019, année de référence avant les perturbations liées à la pandémie de COVID ;
- les primo-visiteurs restent majoritaires, mais leur proportion dans les musées a baissé de 12 points par rapport à 2022, un indicateur à surveiller ;
- La météo influence significativement les visites : 34 % des visiteurs ont fréquenté un lieu un jour de pluie, et 15 % un jour de forte chaleur.

La mise en place de cette enquête quantitative portant sur les visiteurs des Jardins remarquables, est donc issue de la fusion de ces deux outils d'enquête distincts. Elle a favorisé la compréhension des publics fréquentant les jardins remarquables en permettant d'identifier avec précision le profil des visiteurs, en explorant leurs

caractéristiques sociodémographiques, leurs motivations et leurs pratiques de visite. En parallèle, cette enquête a ouvert la voie à des rapprochements analytiques avec nos études longitudinales déjà existantes, enrichissant ainsi notre connaissance sur les pratiques culturelles liées au patrimoine. Grâce à des indicateurs communs soigneusement intégrés, nous avons pu établir des comparaisons éclairantes entre les visiteurs des jardins remarquables et ceux d'autres lieux patrimoniaux, tels que les musées et les monuments. Ces ponts d'interprétation permettent non seulement de situer les pratiques de visite des jardins remarquables dans le paysage global du champ patrimonial, mais aussi de mieux comprendre les spécificités et les points communs entre ces différents lieux. In fine, cette approche a offert une nouvelle perspective sur les dynamiques des publics.

Déploiement du dispositif d'enquête pour les jardins remarquables² :

- du 27 mai au 15 août 2024. Un déploiement plus long que prévu en raison d'une météo particulièrement peu favorable ;
- public cible : visiteurs âgés de 15 ans et plus ;
- 1818 questionnaires collectés exploitables ;
- 20 sites sur 3 régions : Grand-Est / Île-de-France / Nouvelle-Aquitaine ;
- Une presque égale répartition des questionnaires collectés en Île-de-France et en région.

La diversité organisationnelle des jardins remarquables

Le deuxième enjeu lié à ce label était de comprendre la diversité organisationnelle des sites consacrés à ce patrimoine culturel et naturel spécifique. Il s'agissait de saisir les modalités de mise en valeur de ces jardins remarquables, en identifiant, pour les propriétaires, les enjeux, contraintes et limites liés à la gestion de ces lieux.

La réalisation de cette enquête était particulièrement intéressante car elle a permis de mieux comprendre la richesse et la diversité des approches adoptées par les gestionnaires de jardins remarquables. Ces espaces présentent des spécificités uniques en termes de gestion, de valorisation et de relation avec les publics. Ces données collectées permettront d'affiner la réflexion sur les politiques d'accompagnement de ce label, tout en renforçant la compréhension des pratiques et des besoins des acteurs impliqués dans la préservation et la valorisation de ce patrimoine.

Déploiement du dispositif

Une enquête quantitative adressée aux gestionnaires des jardins : 268 réponses obtenues sur les 478 jardins contactés.

Le questionnaire explorait des thématiques telles que :

- caractéristiques du parc ou jardin ;
- données sociodémographiques sur les propriétaires des jardins ;
- antériorité du label ;
- gestion du site ;

² En complément de l'enquête quantitative et pour approfondir la connaissance des publics des jardins remarquables, une enquête qualitative a également été conduite. Il s'agissait d'explorer plus finement les univers d'entendement des visiteurs, le sens qu'ils donnent à leurs pratiques de visite. Viennent-ils pour se détendre ? se ressourcer ? Partager un moment ? et qu'attend-on d'un « Jardin remarquable » ? Pourquoi y vient-on et qu'y fait-on ? Quelles (in)satisfactions retire-t-on de son expérience ? L'objectif était ici de dépasser le cadre strict du questionnaire pour accéder à des réponses développées, argumentées et circonstanciées.

- environnement, écologie et développement durable ;
- valorisation du site ;
- connaissance des publics ;
- organisation et ressources humaines.
-

Ce sont les résultats de ces deux enquêtes quantitatives qui vous seront présentés cet après-midi. Une synthèse de ces résultats sera publiée dans *Patrimostat*, notre publication annuelle dans l'édition 2025.

Retours d'expérience de 20 ans de label sur le terrain

Sandrine Platerier, chargée de protection des monuments historiques et correspondante jardin à la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France.

Je souhaiterais tout d'abord remercier le ministère de la Culture et en particulier Marie-Hélène Bénetière pour cette proposition d'intervention dédiée à des retours d'expérience en Picardie puis en Hauts-de-France après 20 ans de label Jardin remarquable.

Je vous propose un voyage en Hauts-de-France à la découverte des labels attribués dans cette région durant ces 20 dernières années.

Remontons à fin 2003 lorsque les préfets de région et les DRAC reçoivent le courrier du ministre de la Culture, assorti d'instructions, par circulaire, concernant les parcs et jardins, en matière de connaissance, de protection, de conservation, de valorisation, et de restauration. La création du label Jardin remarquable est annoncée. Les *Rendez-vous aux jardins* ont déjà connu une première édition en 2003.

Dès 2004, le ministre demande aux DRAC d'effectuer une première sélection de parcs et jardins labellissables, selon des critères précis.

Claude Jean, alors directeur régional des affaires culturelles de Picardie met en place dès le début de l'année 2004 un groupe de travail et on peut voir qu'en mai suivant, des premiers dossiers sont transmis au Bureau des jardins et du patrimoine paysager à la Direction de l'architecture et du patrimoine, à l'attention de Mme Joëlle Weill. Parmi ces dossiers, est présenté celui du parc et des jardins du château de Maizicourt, dans la Somme. Situé à la frontière du Pas-de-Calais, le domaine de Maizicourt appartient à Catherine Guévenoux et son mari. L'aventure a commencé pour eux en 1989 avec l'acquisition de ce château du milieu du XVIII^e siècle alors en ruine et de son parc à l'état de forêt dont ne subsiste que la cour d'honneur et l'allée centrale. Ils s'emploient à le restaurer et créent progressivement des jardins aux ambiances contrastées jouant avec la lumière, sur une dizaine d'hectares.

Parmi les 158 labels attribués en France métropolitaine, la liste des 14 parcs et jardins, labellisés en 2004 par le Conseil national des parcs et jardins, pour la Picardie témoigne d'un intérêt dans un premier temps pour les parcs historiques et patrimoniaux, éventuellement protégés au titre des monuments historiques. En Nord et Pas-de-Calais, 2 parcs sont labellisés, l'Arboretum du manoir aux loups à Halluin, dans le Nord, à la frontière avec la Belgique et les jardins de Séricourt à Séricourt dans le Pas-de-Calais.

Attardons-nous sur quelques-uns de ces parcs et jardins.

Dans l'Aisne, les jardins de la Muette à Largny-sur-Automne ont été aménagés autour d'un manoir du XVI^e siècle, et le long d'une terrasse du XVI^e siècle, dans un espace clos d'environ 3 hectares. On y admire notamment un parterre de broderie de buis. Également label de la première heure, les jardins du château de Viels-Maisons dans le sud de l'Aisne, frontaliers de la Seine-et-Marne, ont été créés à l'emplacement de l'ancien potager du château en 1992 par Bertrande de Ladoucette, sur des dessins de la paysagiste Sonja Gauron. Cet aménagement moderne est intégré au grand parc à l'anglaise dessiné au cours du 1^{er} tiers du XIX^e siècle et remanié probablement avec l'aide du paysagiste Louis-Sulpice Varé (1803-1883) vers 1860.

Dans l'Oise, à l'abbaye de Chaalis, fondée en 1137 par Louis VI le Gros, propriété de l'Institut de France, derrière le splendide mur de clôture édifié par Sebastiano Serlio vers 1540, Nélie Jacquemart-André, merveilleuse collectionneuse et passionnée de botanique, a redessiné un jardin et planté une roseraie à partir de 1902.

Le parc du château de Compiègne, jardin à l'anglaise des premières années du XIX^e siècle obtient le label en 2004. Citons également le parc de Chantilly ou encore, moins connu, le parc de Valgenceuse situé à Senlis, qui porte la marque de l'intervention d'André Le Nôtre, avec notamment son miroir d'eau.

Les jardins du donjon de Vez, dans l'Oise sont aussi remarquables, notamment par la création de Pascal Cribier (1953-2015) en 1989.

À Argoules, en vallée de l'Authie, dans la Somme, les jardins de Gilles Clément (1943-) dans les jardins de l'abbaye de Valloires, sont récompensés dès 2004. L'ensemble du parc qui s'étend sur 8 hectares comprenant la roseraie obtient le label.

Restons en Picardie maritime pour évoquer l'Herbarium de Saint-Valéry-sur-Somme, ancien jardin des religieuses de l'hôpital que quelques passionnés bénévoles, aujourd'hui disparus, redécouvrent en 1995 et réhabilitent en même temps qu'ils fleurissent les rues.

À Morvillers-Saint-Saturnin, le label vient saluer le travail de M et Mme Goisque, pépiniéristes et propriétaires du domaine du château de Digeon. Ils ont acheté la propriété en 1987, restaurent le grand parc paysager de 2,5 hectares et créent des jardins dans l'ancien potager clos de murs de 4 000 m².

Dans le Nord, à Halluin, à la frontière belge, l'arboretum du manoir aux loups est le premier arboretum labellisé en France, il présente principalement des conifères, que Jean Carrissimo, fonctionnaire international et propriétaire du site, rapporte de ses voyages. Il s'est installé à Halluin en 1950 et fait redessiner par le paysagiste Percy Stephen Cane (1881-1976) un jardin en terrasses qui sera l'écrin de sa collection. On déplore la récente vente de ce domaine en 2024 et l'abandon du label.

Enfin, dans le Pas-de-Calais, le premier jardin lauréat se situe à Séricourt, où le pépiniériste et paysagiste Yves Gosse de Gorre (1953-) a imaginé un ensemble de 26

jardins, à partir de 1983, sur 4 hectares, à la fois inspirés de jardins réguliers et de jardins paysagers. Son fils en assure la pérennité aujourd'hui.

En 2008, des instructions pratiques et organisationnelles précises apportent un cadre supplémentaire qui fixe les modalités d'attribution du label. Le groupe de travail présidé par le directeur régional des affaires culturelles est officiellement composé en région. Il comporte à la fois des membres de droit et des membres nommés par le préfet de région, en vertu de leurs compétences et de leurs connaissances bien particulières dans le domaine des jardins. Ce sont des historiens des jardins, paysagiste, architecte, président ou présidente d'association des parcs et jardins de la région, entre autres. L'obtention du label est une réussite pour les propriétaires qui apprécient particulièrement que la décision attributive du label soit signée par le préfet de région.

À cette même période, les premiers labels ayant été attribués en 2004, pour une durée de 5 ans, la date de leur renouvellement approche. Il faut donc être organisé. Pascale Touzet qui fut la première correspondante jardins en Picardie, rapporte que « tout a démarré avec le président de l'association des parcs et jardins de Picardie, Paul-Étienne Lehec ». Et on peut lire dans le premier compte-rendu de réunion du groupe de travail : « Paul-Étienne Lehec effectue depuis 1994 un travail de conseil, d'encouragement et d'aide auprès de ses adhérents et il s'est chargé de transmettre dès 2004 aux 45 jardins ouverts au public la proposition du ministre ».

En Nord-et-Pas-de-Calais, Françoise Droulez présidente de l'association des parcs et jardins dépeint une histoire similaire : « Avec Anne Lefebvre, ancienne chargée de protection et correspondante jardins, nous nous sommes relevé les manches et nous avons commencé à travailler pour faire émerger des jardins candidats ».

Le logotype identifie les jardins labellisés. Le dossier administratif de la DRAC Hauts-de-France possède toujours la notice de la pose de cette fameuse plaque en acier émaillé, que le correspondant jardin va livrer aux heureux lauréats.

Cette effervescence autour des jardins en DRAC donne lieu à des idées de valorisation par les institutions partenaires. Il convient de citer avec par exemple le guide des parcs et jardins de la Somme, conçu par le CAUE en collaboration avec la DRAC Picardie en 2007.

En Picardie, c'est aussi l'occasion de lancer deux campagnes thématiques de protection des parcs et jardins, publics et privés entre 2004 et 2008, qui vont aboutir à plusieurs mesures d'inscription au titre des monuments historiques et au classement du grand parc de Regnière-Écluse dans la Somme.

En 2009, les labels sont quasiment tous renouvelés. En effet, les propriétaires du parc de Bagatelle à Abbeville dans la Somme et des jardins du vendangeoir d'Orgeval dans le Laonnois ne souhaitent pas demander le renouvellement de leur label.

À partir de 2010, la liste augmente, on a reconduit des labels, mais de nouveaux jardins ont candidaté. Les membres du groupe de travail sont motivés. Leurs avis sont

précieux, les discussions vont bon train. On échange sur les critères d'attribution du label, sur l'importance de la composition, qui prime, selon tous, quel que soit le type de jardin.

La liste des labels se diversifie et s'étoffe avec des jardins d'amateurs, jardiniers passionnés qui ont créé leur jardin il y a seulement une quarantaine d'années, c'est le cas du jardin du Moulin Ventin à Paillart, près de Breteuil dans l'Oise à partir de 1974, ou plus récemment dans les années 2010 à Herchies (Oise) avec, pour ses propriétaires, une envie de faire connaître leur aventure et de transmettre leur passion en ouvrant leur jardin à la visite. À Penin dans le Pas-de-Calais, le goût de la transmission et du partage d'expérience est bien là également, dans ce jardin de collection, planté à partir des années 1990.

Les échanges que les membres du groupe de travail peuvent avoir en visite de terrain avec les jardiniers sont importants. Ce peut être par exemple, pour évoquer la question du paillage qui permet d'économiser l'eau aux jardins du château de Rambures dans la Somme, avec la jardinière de la roseraie ou encore avec le chef-jardinier du parc de Chantilly, Thierry Basset, pour évoquer la gestion différenciée, mais aussi la question de la santé des buis ou encore, à Morvillers-Saint-Saturnin, au jardin floral de Digeon avec M. Goisque, qui nous présente un outil miraculeux qu'il utilise pour désherber les allées. À La Capelle-les-Boulogne, dans le Boulonnais, Sébastien Hoyer, propriétaire des jardins de Conteval, historien et jardinier, répond aux questions de botanique des membres du groupe de travail avec une maîtrise déconcertante, et que dire des échanges avec les propriétaires du jardin des Lianes à Chériennes dans le Pas-de-Calais, collection de plus de 500 variétés d'hydrangea ? Les exemples et souvenirs ne manquent pas.

Progressivement, la collection des labels s'enrichit de nouveaux jardins en Hauts-de-France : ainsi le parc Barbieux que Barillet-Deschamp conçoit à partir de 1863 à Roubaix (label obtenu en 2010), le jardin du Mont des Récollets du paysagiste Emmanuel de Quillacq (1961), qui crée autour de la ferme familiale flamande des jardins à la flamande (en 2010), ou encore le jardin du peintre Henri Le Sidaner (1862-1939) à Gerberoy dans l'Oise (en 2009) : un grand parc public du XIX^e siècle, un jardin contemporain et un jardin de peintre.

En 2017, le label est attribué au jardin des ifs à Gerberoy, mettant à l'honneur l'art de la topiaire. Ici, le critère de l'élément remarquable est facilement atteint avec cet if, célébré « arbre de l'année » en 2017 et prix de L'European Boxwood and Topiary Society (EBTS) de l'art topiaire en 2018.

En 2020, le parc du Louvre Lens de Catherine Mosbach (1962-) obtient le label, à l'instar du jardin des Géants à Lille, de l'agence Mutabilis, un jardin qu'on a peine à imaginer possible, entre les deux gares de Lille-Flandres et Lille-Europe, au milieu d'un tissu urbain et routier dense, inauguré en 2009 : le label met ici à l'honneur la création paysagère contemporaine.

Parmi les récents labels, on notera en 2021 les jardins de la Manche au Touquet, qui constituent une promenade urbaine ponctuée de jardins, dans une station balnéaire, dénommée ville-jardin ou « jardin de la Manche », dès 1927. On y trouve par ailleurs une collection de buis offerte à la ville par EBTS France en 2004 et labellisée collection

nationale en 2021.

Tous ces jardins témoignent d'une incroyable diversité. Des candidatures sont régulièrement adressées à la direction régionale des affaires culturelles, les demandes de renouvellement également. C'est absolument enthousiasmant pour les membres du groupe de travail et en particulier pour le correspondant jardin dont la curiosité est sans cesse renouvelée.

Cependant, le groupe de travail a eu quelque crainte lorsque l'agrément fiscal dont pouvaient bénéficier les propriétaires privés de jardins labellisés a été supprimé lors de la loi de finances de 2014. Nous avons pensé que les demandes diminueraient, mais il n'en a rien été. Le label n'a pas cessé d'être attractif.

Bien évidemment, quand un label disparaît, parce qu'un propriétaire cède son jardin, qu'il décède, et que la relève n'est pas assurée, ou encore parce que le niveau de qualité exigé n'est plus présent, la tâche du groupe de travail se complique.

De bonnes surprises peuvent toutefois arriver, ainsi, aux jardins du manoir d'Hénocq à Brexent-Énocq, dans le Pas-de-Calais, les nouveaux propriétaires se sont mis dans les pas de leurs prédécesseurs et se sont engagés fortement pour faire en sorte que le label soit ré-attribué, en renouvelant l'ouverture au public et en maintenant un entretien des jardins dans les règles de l'art. Le label a ainsi été à nouveau attribué en 2015.

Les cérémonies de dévoilement de la plaque-logotype, très appréciées par les gestionnaires publics, jardiniers ou propriétaires privés sont l'occasion de mettre à l'honneur les jardiniers, qui tirent une grande fierté de cette reconnaissance de leur travail. Ce fut le cas au Louvre Lens en 2020, ou plus récemment, en 2024 aux jardins du conservatoire botanique national de Bailleul dans le Nord.

Les jardins remarquables de la région Hauts-de-France sont désormais bien connus, puisque nous avons eu le plaisir de venir compléter la collection des guides publiés aux Éditions du Patrimoine, qui valorisent les jardins, mettent en valeur leur qualité, leur excellence et mettent en lumière le travail et les savoir-faire des jardiniers.

L'aventure continue en Hauts-de-France et tous les espoirs sont permis avec de nouveaux candidats, prometteurs, comme le jardin du LAAC (Lieu d'Art et d'Action Contemporaine à Dunkerque), visité à l'été 2024 par le groupe de travail. Ce jardin de sculptures, sorti de terre en 1979, dessiné par le paysagiste Gilbert Samel (1933-) associé à l'artiste Pierre Zvenigorodsky (1938-), autour du bâtiment moderniste du musée, imaginé par Jean Willerwal (1924-1996), dans un site étonnant, aux abords directs des chantiers navals, fut à l'époque un « événement paysager » au milieu des bâtiments, des grues énormes et de milliers d'ouvriers. Enfin, à Corbeil-Cerf dans l'Oise, le parc du château, parc régulier dû aux paysagistes Henri (1841-1902) et Achille (1866-1947) Duchêne, auquel s'est ajoutée la création de 4 petits jardins par le paysagiste belge René Pechère (1908-2002) en 1960 est depuis peu candidat au label. Classé au titre des monuments

historiques, ce domaine longtemps resté inaccessible a été révélé aux membres du groupe de travail et est ouvert au public.

Je clos ce rapide panorama de retours d'expérience du label en Hauts-de-France, avec l'inscription « Sortie » des jardins Mosaïc, jardins des cultures d'Houplin-Ancoisne en métropole lilloise, un parc qui fête lui aussi en 2024 un anniversaire, celui des 20 ans de son ouverture.

Je vous remercie pour votre attention et vous donne rendez-vous au prochain anniversaire du label !

Le label Jardin remarquable, un atout pour la mise en tourisme des jardins ? Retour d'expérience essonnienne

Rémi Salaün, chargé de mission Itinérance douce et Patrimoine naturel
au Comité départemental du tourisme de l'Essonne.

Le label « Jardin remarquable » est créé en 2004, dans un contexte favorable à la mise en tourisme des jardins. En France, le patrimoine est perçu depuis de nombreuses années comme une ressource touristique majeure. De nombreuses destinations, telles que Paris et le Val de Loire, capitalisent sur leurs monuments historiques pour attirer des touristes venus du monde entier. Au début des années 2000, les jardins deviennent un axe de développement potentiel pour enrichir l'offre touristique. Pour certains domaines à la fréquentation touristique conséquente, la mise en tourisme des jardins permet de proposer un parcours de visite enrichi, et même de nouvelles animations pour susciter un retour voire une fidélisation de leur clientèle. Pour d'autres domaines, où le patrimoine bâti ne peut être valorisé d'un point de vue touristique de manière efficiente, le jardin est perçu comme un attrait à développer pour une potentielle mise en tourisme. Dans le même temps, le Festival international des jardins créé à Chaumont-sur-Loire en 1992, connaît une montée en puissance entre 2005 et 2012 avec une croissance de 84 % du nombre de visiteurs. Cet intérêt touristique pour les jardins se manifeste par l'apparition de publication dans la littérature professionnelle³.

Dans ce contexte national, le Conseil général de l'Essonne et son comité départemental du tourisme, vont percevoir le « jardin » comme une ressource touristique identitaire du territoire. Vingt-ans plus tard, le retour d'expérience essonnien nous permet de discuter la mise en tourisme des jardins et l'héritage laissé par les politiques de développement de filière touristique.

Nous allons dans un premier temps revenir sur la structuration d'une filière « jardin » en Essonne en présentant ces enjeux et les actions phares qui ont été menées. Dans un second temps, nous verrons les difficultés des acteurs locaux à maintenir une dynamique de développement. Puis, nous questionnerons l'héritage de la filière.

La structuration d'une filière « jardin »

Le département de l'Essonne est officiellement créé le 1^{er} janvier 1968, suite au démembrement du département de la Seine-et-Oise. Cette réforme prend place dans un contexte de forte croissance démographique de la région parisienne, se traduisant par une forte urbanisation des territoires situés à la périphérie de Paris. En Essonne, plusieurs programmes d'aménagement lancés par l'État tels que la ville nouvelle d'Évry et l'opération d'intérêt national du plateau Saclay modifient considérablement les dynamiques territoriales. Avec un gain de 460 913 habitants entre 1968 et 1999, nous pouvons considérer l'Essonne comme un territoire particulièrement jeune.

³ Marguerite Blandignères et Michel Racine, *Le tourisme de jardins en France*, France, Odit 2002 ; Claude Origet de Clouzeau, *Vendre le tourisme des jardins*, Paris, Économica, 2011.

D'un point de vue touristique, le département de l'Essonne se situe à la périphérie de sites patrimoniaux majeurs tels que les châteaux de Versailles et de Fontainebleau. Les territoires essonniers des franges est et ouest bénéficient de l'attraction de ces polarités touristiques. Néanmoins, l'absence de site patrimonial en Essonne a longtemps été perçue par les acteurs essonniers comme une faiblesse. Dans un contexte où le tourisme est considéré comme un objet pouvant « faire territoire », les jardins vont être considérés comme une ressource identitaire et touristique potentielle.

Au début des années 2000, le département de l'Essonne va se saisir de l'attrait national pour les jardins pour redéfinir sa stratégie d'attractivité touristique. Le département est propriétaire de trois domaines réputés pour leurs jardins. Le Parc de Chamarande, propriété du Conseil général depuis 1978, fait l'objet d'une rénovation par le paysagiste Jacques Sgard dans les années 1990. En 2000, le département acquiert le domaine de Méréville, connu pour son jardin pittoresque de la fin du XVIII^e siècle. Dès son acquisition, la collectivité projette une restauration des jardins aménagés par Bélanger et Hubert Robert, afin de faire de ce site une locomotive pour le développement touristique du sud Essonne. En 2002, le château et le parc de Montauger sont acquis par le Conseil général avec le projet d'y accueillir une maison de l'environnement. Le parc, devenant un espace naturel sensible, est aménagé comme une interface avec le site naturel des marais de l'Essonne. Le site devient une vitrine de la politique d'aménagement des espaces naturels du département et présente divers équipements de médiations : observatoires ornithologiques, micro-jardins emblématiques des biotopes franciliens, collections d'outils vernaculaires.

Outre l'action du Conseil général, l'Essonne possède sur son territoire des jardins connus des amateurs de jardins. Nous pouvons citer le parc de Courances, réputé pour son jardin d'eau, le potager de Saint-Jean-de Beauregard, l'arboretum de Segrez et le jardin paysager de Courson. Ce dernier accueille de 1983 à 2015, une fête des plantes attirant, en moyenne, 50 000 visiteurs. Outre ces grands domaines, le territoire compte un important patrimoine lié à la villégiature. De nombreuses propriétés sont acquises par des communes, qui les transforment en jardins publics. Dans certains jardins comme le Parc Caillebotte à Yerres et le Parc des grottes à Juvisy-sur-Orge, les collectivités s'évertuent à conserver et à valoriser un caractère patrimonial.

En 2003, le comité départemental du tourisme de l'Essonne (CDT) lance l'événement « Secrets de jardins en Essonne ». L'événement, se déroulant sur deux week-ends, invite les essonniers et touristes à découvrir des jardins peu ouverts au public. La manifestation essonnière s'adosse aux « *Rendez-vous aux Jardins* » lancés par le ministère de la Culture et le Comité des parcs et jardins de France la même année. Le CDT s'appuie sur l'Association des jardiniers en Essonne pour inciter les particuliers à ouvrir leur jardin à la visite. Territoire en grande partie périurbain où le jardin fait partie intégrante du mode de vie pavillonnaire, l'initiative connaît un certain succès, avec la participation d'une cinquantaine de jardins de particuliers ou communautaires au début des années 2010. Le succès est tel qu'une édition automnale est organisée début octobre.

Dès 2007, le CDT structure la filière « jardin » avec l'emploi d'un agent dédié. Les manifestations « Secrets de jardins en Essonne » restent l'événement phare de la filière. L'objectif du CDT est de maintenir la montée en puissance de l'événement et de la filière en développant des partenariats. Une agence de presse est missionnée pour développer

les retombées médiatiques de l'événement et valoriser le territoire comme une destination « jardins ». La signature touristique de l'Essonne devient « le jardin secret d'Île-de-France ». Des acteurs privés tels que les jardineries Truffaut et des médias généralistes (Le Figaro, France Bleu, Autoroute FM) et spécialisés (*Mon jardin, ma maison*) deviennent partenaires de l'événement. Afin de proposer une programmation culturelle, Secrets de jardins s'appuie sur des partenariats avec le domaine départemental de Chamarande et le Théâtre de Brétigny.

Dans le même temps, un groupe de travail est créé avec les propriétaires et gérants des jardins ouverts au public. L'objectif pour le comité départemental du tourisme est de structurer la filière en accompagnant ces partenaires sur le développement et l'évolution de leur site. Une étude est commandée pour la mise en réseau de 13 parcs et jardins de l'Essonne dans le cadre de la politique régionale de pôle touristique du Sud-Essonne.

Une dynamique à l'épreuve des crises

La crise de la dette publique que connaît l'État français, suite à la crise des *subprimes* en 2008, puis à la crise grecque en 2011, a un impact majeur sur les orientations budgétaires des conseils départementaux. Elle marque un tournant majeur dans l'action politique départementale. Suite aux lois de décentralisation de 1982-1983, nombre de conseils généraux ont mené des politiques volontaristes en matière de préservation de patrimoine. L'acquisition des domaines de Méréville et de Montauger témoigne de cette période volontariste. Dans les années 2010, l'obligation de proposer des budgets équilibrés et le transfert des compétences d'actions sociales obligent les collectivités à rationaliser leurs dépenses et à recentrer leurs actions.

Dans ce contexte budgétaire, le comité départemental du tourisme de l'Essonne est contraint de limiter les coûts liés à la filière jardin. La mission confiée à l'agence de presse est arrêtée. Les dépenses de communication liées à l'événement « Secrets de jardins en Essonne » sont fortement réduites. Ce qui entraîne l'arrêt des partenariats avec Truffaut et les médias généralistes et spécialisés. Pour susciter l'intérêt médiatique, l'événement est obligé de se renouveler et de proposer des nouveautés. Les partenaires culturels, eux aussi touchés par les baisses de moyens financiers, ne sont plus en capacité de monter de nouveaux projets ambitieux. On assiste dès lors à une érosion de l'intérêt des partenaires pour l'événement.

La dynamique est également difficile à maintenir avec les propriétaires de jardins privés et les gestionnaires de jardins communautaires. Dans les années 2000 et 2010, l'Association des jardiniers en Essonne bénéficiait d'une dynamique démographique favorable. Sur le département, plus d'un tiers des logements ont été construits entre 1971 et 1990. Ainsi, nombre de quartiers pavillonnaires font face à un vieillissement de leur population. L'Association des jardiniers en Essonne a pu compter sur une dynamique démographique positive avec la présence de seniors actifs, investissant leurs jardins et appréciant l'événement pour sa convivialité et les échanges avec d'autres amateurs de jardins. Néanmoins, l'entretien d'un jardin et la participation à l'événement nécessite un investissement humain important. Face au vieillissement des membres de l'association, on constate une diminution des jardins ouverts et des difficultés à proposer de nouvelles animations et partenariats qui auraient permis de raviver l'intérêt de l'événement auprès des médias locaux et des collectivités. Suite à l'annulation des éditions 2020 et 2021, à cause des restrictions sanitaires liées à la Covid-19, le CDT s'est retiré de l'organisation de l'événement.

De nouvelles ressources et concurrence avec de nouvelles filières

Face à la concurrence de nouvelles offres de loisirs proposées, les domaines privés misant sur le tourisme, dans sa forme classique, doivent fournir un effort constant d'investissement et d'animation, afin de proposer des nouveautés pour fidéliser leurs visiteurs et en attirer de nouveaux. La forte concurrence oblige les propriétaires privés à développer de nouvelles offres : spectacles sons et lumières, visites théâtralisées ou contées, parcours lumineux, élargissement des périodes d'ouverture du public avec des programmations thématiques à Noël et Halloween. Le développement de ces offres ludiques peut nuire à la lecture patrimoniale des jardins et à leur conservation, ce qui peut être source de conflits entre les usages et les attentes envers ces lieux.

Ainsi, les propriétaires privés se trouvent face à des arbitrages difficiles entre l'équilibre financier et une valorisation qualitative de l'offre touristique liée au jardin. Dans le même temps, les propriétaires privés de grands domaines disposent de nouvelles ressources pour développer leurs recettes d'exploitation. Le développement d'une offre de tourisme d'affaires, de l'événementiel privé et des tournages de productions audiovisuelles constituent une opportunité pour les propriétaires privés. Ces activités nécessitent des investissements et des ressources humaines moindres tout en générant des revenus conséquents. Bénéficiant d'une situation géographique très favorable, en périphérie de la métropole parisienne, plusieurs propriétaires privés vont privilégier ces nouvelles activités au détriment d'un tourisme-loisirs sous sa forme classique.

Dès la fin des années 2010, de nouvelles filières touristiques font leur apparition et bénéficient de dynamiques positives. Les territoires témoignent un fort intérêt pour le développement du vélotourisme avec la création de véloroutes. Dans un premier temps, les véloroutes sont des projets portés par les services départementaux liés aux mobilités. Pour les territoires urbains, les véloroutes permettent d'assurer une continuité d'aménagements dépassant les limites administratives. En milieu rural, les véloroutes offrent une reconquête des chemins de halage et des voies ferrées désaffectées. Suite à ce premier temps d'aménagement, on assiste à un transfert de l'animation des véloroutes aux services et aux agences départementales en charge du tourisme. Pour les acteurs publics du tourisme, les véloroutes ont l'avantage de mailler amplement le territoire et de créer des ressources touristiques dans des espaces qui en étaient dépourvus. De plus, le vélo s'inscrit dans une volonté de développer le « slow tourisme » et d'augmenter la durée des séjours. À l'inverse de la filière « jardin », la crise sanitaire de la Covid-19 a été un accélérateur pour le développement de la filière « vélo ». La généralisation d'outil de visioconférence a permis de faciliter l'organisation de réunions et de groupes de travail interterritoriaux. De plus, les restrictions sanitaires ont incité de nombreux touristes à expérimenter des nouvelles formes de tourisme, en privilégiant la proximité. Nous avons, dès lors, assisté à une forte augmentation des passages sur les aménagements cyclables et à un réel intérêt médiatique pour la filière.

Dans le même temps, ce sont les sports de nature, dans leur globalité, qui sont désormais considérés comme des ressources potentielles pour le territoire. En Essonne, on constate un intérêt nouveau pour la filière « escalade » avec la proximité de la forêt de Fontainebleau, qui figure parmi les spots les plus populaires à l'échelle internationale. Dans ce contexte, la filière « jardin » est diluée dans la fiche de poste d'un agent en charge de « l'itinérance douce et du patrimoine naturel » à partir de l'année 2019. Ce dernier se

retrouve à l'interface du tourisme et des enjeux de mobilité, environnementaux et de développement des sports de nature.

L'héritage du développement en filière

Vingt-ans après la création du label « Jardin remarquable », l'Essonne compte six jardins labellisés. Les domaines de Chamarande, Courson, Courances et le Potager du château de Saint-Jean de Beauregard, ont été labellisés dans les premières années du label. Ils témoignent d'un attachement et d'un investissement constant pour le label. Seul l'Arboretum de Segrez a perdu le label suite à la vente du domaine et au choix du nouveau propriétaire de ne plus ouvrir le jardin au public. Depuis 2019, deux jardins ont été labellisés : le domaine de Méréville et le Parc Boussard à Lardy.

Le label « Jardin remarquable » bénéficie d'une notoriété auprès des gestionnaires de jardins publics et privés. Pour certaines collectivités, la labellisation devient un objectif sur plusieurs années. En dehors des enjeux touristiques, le label est considéré par beaucoup de gestionnaires de jardins essonniers comme une reconnaissance nationale de l'excellence des jardins.

Toutefois, au regard des autres départements franciliens, nous constatons l'absence de jardin de particuliers récent et/ou de taille plus modestes tels que le Jardin du Point du jour à Verdelot (77) et le Jardin de campagne à Grisy-les-Plâtres (95). En cela, on peut juger que l'événement « Secrets de jardins en Essonne » n'a pas réussi à faire « émerger » de nouveaux jardins en Essonne. Pourtant, de par sa notoriété et sa dimension nationale, le label demeure un outil précieux pour la mise en tourisme de jardins de particuliers, constituant de nouvelles offres touristiques pour les territoires. De plus, par leur caractère intimiste, ces jardins s'inscrivent dans la quête d'expériences des visiteurs et des organismes de gestion de destination. En privilégiant une mise en tourisme classique des jardins autour des grands domaines publics et privés, le comité départemental du tourisme de l'Essonne n'a pas réussi à inscrire sa filière jardin dans la tendance actuelle du slow tourisme.

En matière de tourisme, la fréquentation des jardins demeure essentiellement le fait d'excursionnistes. Ainsi, les retombées économiques restent difficiles à appréhender. Depuis l'installation d'un système de compteurs électroniques, le domaine de Chamarande reçoit chaque année autour de 300 000 visiteurs. Néanmoins, l'entrée du domaine étant libre, le visitorat reste difficile à qualifier. Le domaine de Courances affiche une fréquentation annuelle comprise entre 20 000 et 25 000 visiteurs par an, ce qui reste similaire aux chiffres communiqués par le domaine au début des années 2010. Suite aux transferts de la Fête des Plantes de Courson à Chantilly, le domaine de Saint-Jean de Beauregard a développé ses propres fêtes des plantes bisannuelles, avec succès. Ces rendez-vous, au rayonnement national, sont devenus un temps fort de la saison touristique essonnienne. Cela témoigne d'un certain héritage et attire des essonniers pour les jardins.

Le développement de la filière « jardin » a permis de réunir des acteurs privés et publics autour de la thématique. Elle a répondu à une volonté des élus départementaux et acteurs du tourisme de développer une filière identitaire du territoire. Néanmoins, l'expérience essonnienne révèle les faiblesses d'un développement par filière, animé par un acteur unique à l'échelle d'un territoire. Face aux politiques de rigueur budgétaire, la dépendance de la filière à la capacité d'investissement du comité départemental du

tourisme de l'Essonne a révélé sa fragilité. Les partenariats tissés avec les partenaires publics et privés se sont révélés friables, reposant essentiellement sur des actions de communication et de promotion.

La filière « jardin » n'a pas réussi à devenir un enjeu d'ingénierie touristique, ce qui aurait permis de développer, voire de renouveler l'offre touristique sur le territoire. L'absence de suite donnée à l'étude pour la mise en réseau des parcs et jardins du Sud-Essonne montre une incohérence entre les objectifs du comité départemental du tourisme et de ceux des propriétaires et gestionnaires des jardins en matière de développement touristique. Ainsi, nous pouvons regretter la difficulté pour les acteurs de la filière « jardin » à appréhender collectivement le développement de nouvelles ressources liées à la privatisation des domaines et de nouvelles tendances reposant sur un enrichissement de l'expérience de visites.

Présentation de l'ouvrage *Jardins remarquables*⁴

Cécile Niessleron, auteure

En quoi suis-je légitime à écrire un livre consacré à 32 des 470 jardins remarquables détenteurs de ce prestigieux label ? De quel droit vais-je prendre la plume, moi qui étais censée m'occuper seulement de la coordination et de la recherche iconographique ? La question m'a tarabudée quand, totalement surprise par la proposition, je n'ai pu faire autrement que de l'accepter.

Il faut dire que depuis toute petite, je baigne dans les jardins. Je me rappelle encore très bien des bordures de campanule qui composaient les carrés du potager de ma grand-mère à Alençon et encore plus de l'immense potager de mes parents à la maison de campagne dans le Limousin. Du plus loin dont je me souviens, j'ai toujours sauté sur l'occasion pour visiter les jardins, les serres, les grands domaines qui se présentaient là où je me trouvais.

Mais si toutes les personnes qui possèdent ou aiment les jardins écrivaient un livre, les étagères des librairies n'y suffiraient pas.

Le déclic est venu lorsque les Éditions du patrimoine m'ont proposée en 1999, de m'occuper de la publication du premier vocabulaire réalisé dans la nouvelle refonte des Principes d'analyse scientifique dont le thème tenait en un mot : Jardin.

Ces longs mois de compagnonnage avec l'autrice, une certaine Marie-Hélène Bénétière, m'ont fait accéder à une nouvelle dimension, érudite et très technique. Pour trouver les centaines d'images illustrant le mieux possible les termes retenus, mieux valait en comprendre la signification. Un temps, je suis devenue une vraie spécialiste. Avant de tout oublier, ou presque... Il m'en est toutefois resté quelque chose : un œil plus averti et quelques réminiscences de vocabulaire qui me permettaient de faire illusion auprès de mon entourage lorsque désormais nous visitons un jardin.

Alors, quand Marie-Hélène Bénétière s'est faite entremetteuse pour ce nouveau projet, sans prendre le temps de trop réfléchir je me suis embarquée dans l'aventure, avec tout de même le vertige d'écrire 300 000 signes sur des jardins où je n'avais jamais mis les pieds.

Il a tout d'abord fallu établir une liste. Ce ne fut pas une mince affaire car comment se résoudre à en choisir seulement 32 parmi les 470 qui sont labellisés Jardin remarquable et méritant tous autant les uns que les autres de figurer parmi celle-ci !

Heureusement les correspondants jardins de chacune des DRAC ont été de précieux alliés dans ce choix cornélien. Nous leur avons demandé 5 exemples dans chacune de leur région, parmi lesquels nous allions en retenir deux, et parfois trois pour les si vastes régions Nouvelle-Aquitaine ou Occitanie. Et sans oublier l'Outre-Mer mais aussi

⁴ Cécile Niessleron, *Jardins remarquables*, Paris, Éditions du patrimoine, 2024.

la Belgique qui a rejoint le label !

Il s'agissait également de présenter toute la palette des jardins remarquables : jardin historique, jardin contemporain, jardin vivrier, jardin de collections, jardin d'artiste.

Nous avons également pris le parti de choisir des jardins plutôt peu connus. Exit donc le parc de Bagatelle, le domaine de Fontainebleau ou le potager de Villandry et bienvenue au Jardin de Brocéliande en Bretagne qui fait la part belle aux cinq sens ou le jardin botanique de Gondremér, dans les Vosges où les époux Gisèle et Michel Madre ont planté un véritable arboretum.

La difficulté également de cette commande est que bien évidemment, dans les 4 mois impartis pour rédiger les textes, je n'allais pas pouvoir visiter tous les jardins choisis. J'avoue que cela m'a beaucoup inquiétée au départ car j'avais peur que cela rende la démarche quasiment illégitime. Mais c'était sans compter sur la richesse documentaire phénoménale de chacune des régions qui bien sûr, pour l'attribution du label Jardin remarquable fait un gros travail de reconnaissance des jardins à labelliser et possède donc énormément de matériel pour chacun d'eux.

Les propriétaires m'ont beaucoup aidée en m'envoyant les articles consacrés à leur jardin parus dans la presse. Et bien sûr, tout le temps passé au téléphone avec eux pour recueillir leur témoignage, bien souvent celui de toute une vie consacrée à leur jardin. C'est ainsi que j'ai compris que ce n'était pas tant mon regard sur ces jardins qu'il fallait mettre en avant mais plutôt essayer de raconter ces jardins à travers la parole des propriétaires ou des gestionnaires qui les entretiennent. C'est pourquoi, tous ces jardins sont exposés sur le mode « il était une fois » afin de mettre en perspective leur existence mais aussi leur fragilité. Car bien évidemment, tous ces jardins révèlent inmanquablement l'histoire des personnes qui les ont créés que ce soit au XVII^e siècle ou en 1985.

J'ai commencé mon voyage virtuel avec l'abbaye de Saint-André à Villeneuve-lès-Avignon. Il faut dire que je suis tombée tout de suite sous le charme d'Elsa Koeberlé l'Alsacienne qui fuyant les débuts de la Première Guerre mondiale s'installe avec son amie Génia Liubow dans le Midi. Elle y fait la connaissance d'un mécène, Gustave Fayet, qui lorsqu'elle lui raconte qu'elle a découvert une abbaye en vente en haut d'un rocher mais qu'elle ne peut l'acheter car tous ses biens sont bloqués à cause la guerre, lui répond : « Où est le problème ? Nous allons gagner la guerre, vous allez redevenir Française, récupérer votre argent et d'ailleurs, j'ai acheté Saint-André ». Il va lui en offrir la jouissance, à charge pour elle de réhabiliter les lieux. Ce qu'elle fera jusqu'en 1950, date de sa mort. Entre temps, elle a légué l'abbaye à sa filleule Roseline Bacou qui est aussi la petite fille de Gustave Fayet. Celle-ci conservatrice au cabinet de dessins du musée du Louvre, va à son tour, consacrer le reste de ses jours à réhabiliter le haut des jardins où se situe une nécropole. Elle se lance dans des fouilles archéologiques pour mettre au jour tous les tombeaux du Haut-Moyen Âge mais aussi élabore un jardin méditerranéen en plantant une oliveraie. De nos jours c'est aux petits-neveux de Roseline que revient la charge d'entretenir les jardins de l'abbaye. Après avoir fêté en 2016, le centenaire des jardins, ils ont entamé une cure de rajeunissement des végétaux dont beaucoup étaient

vieillissants ou plus du tout adaptés au changement climatique.

J'ai été également frappée par la démarche de particuliers qui alors que rien ne les prédisposait à se lancer dans une telle aventure, se retrouvent 20 ans après avec une véritable œuvre d'art créée de toutes pièces.

C'est ainsi que Thierry Juge qui cherchait un lieu où se remettre des tumultes de la vie parisienne achète un prieuré dans la Sarthe en 1991. Ce lieu très préservé ressemble à une belle endormie au creux de son vallon. Thierry Juge se prend de passion pour le buis et décide de créer un jardin à la gloire de cette plante sacrée, symbole de persévérance et d'éternité. Il compose d'abord autour de la maison, un jardin d'esprit médiéval appelé *Hortus conclusus* qui se veut une évocation du paradis. Chaque parterre est composé de topiaires de buis taillé multipliant les jeux géométriques.

Plus tard, il achète le coteau qui surplombe son terrain et découvre que sous les broussailles s'est développé une véritable buissaie centenaire. Après avoir tout dégagé, il passe depuis tout son temps à tailler les buis pour créer des ambiances et des atmosphères en créant des personnages de buis comme des geishas, une danseuse ou des personnages mystérieux qui semblent vous saluer à votre passage.

Par ailleurs, la typologie qui m'a le plus fascinée est celle des Jardins de collections. J'avoue que depuis toujours, pour moi, un jardin botanique était un lieu où étaient réunies toutes sortes de variétés de végétaux dans le but de les collectionner mais je n'avais pas suffisamment pris conscience de la dimension de les « conserver ». C'est ainsi que la démarche de Jean-Yves Lesouëf est tout à fait exemplaire. Dès les années 1970, il comprend que de plus en plus d'espèces sont menacées dans leur milieu naturel. Il crée en 1975 avec l'association Bretagne ce premier conservatoire botanique des espèces en danger à Brest.

Le jardin d'artiste est sans doute ma typologie préférée car elle permet de s'approcher au plus près de la sensibilité de la personne. Edmond Rostand qui vient se soigner dans les Pyrénées, décide d'acheter un terrain pour se faire construire « une belle maison dans un beau jardin », nommée maintenant Villa Arnaga.

D'un côté un jardin régulier dont il avait dessiné chaque parterre, chaque massif ainsi que les vases Médicis. Certains ont dit qu'il s'était inspiré des jardins de Schönbrunn à Vienne qu'il avait visité pendant qu'il écrivait *L'Aiglon*.

De l'autre côté de la maison, là où donnent les fenêtres de sa chambre, il conçoit un jardin à l'anglaise avec une prairie fleurie et de vieux arbres qu'il fait transplanter d'une propriété voisine.

J'aimerais finir avec un petit clin d'œil à la photo de couverture du livre qui représente le potager de Valmer. Nous aurions pu mettre les jardins de Valmer dans la partie historique mais nous avons choisi de le présenter dans la partie Jardin vivrier afin de rendre hommage au potager d'Alix de Saint-Venant. À partir de 1999, celle-ci a entrepris de réhabiliter le potager et s'est lancé le défi de retrouver toutes les variétés existant dans l'édition du catalogue Vilmorin-Andrieux de 1891. C'est ainsi que pendant plus de vingt ans, elle a recherché à travers le monde toutes les variétés de semence de carottes, de choux et autres salades qui étaient proposées à la fin du XIX^e siècle et qui ont disparu à

l'heure de l'industrialisation de l'agriculture.

Le Prix de l'Art du Jardin et l'Association des amis des jardins remarquables européens ou comment valoriser des jardins d'exception

Natalia Logvinova Smalto, présidente de la Fondation Signature
et de l'Association des amis des jardins remarquables européens

Dans le cadre de la célébration du vingtième anniversaire du label Jardin remarquable délivré par le ministère de la Culture, la Fondation Signature souhaite rappeler son engagement à travers le Prix de l'Art du Jardin, lancé en 2019 en partenariat avec le ministère de la Culture. Ce prix a pour vocation de récompenser chaque année un parc ou un jardin labellisé, en France et en Belgique, pour encourager la créativité et valoriser les acteurs qui œuvrent à la préservation de ce patrimoine d'exception.

Depuis sa création, cinq éditions ont distingué des jardins d'exception :

- 2020 : le Prieuré de Vauboin, reconnu pour son travail unique sur les topiaires.
- 2021 : le jardin de l'abbaye Saint-André à Villeneuve-lès-Avignon, valorisant la richesse historique et paysagère du lieu.
- 2022 : les jardins du Château de Losse, en Dordogne pour la maintenance et la valorisation de ce jardin historique. Ainsi que deux finalistes notables : le jardin du château de la Ballue et le Bois Marquis à Vernioz. Cette édition a également bénéficié du label de la Présidence française de l'Union européenne.
- 2023 : le jardin du château de Valmer, marquant l'ouverture européenne du prix, doublant son montant pour encourager davantage de talents.
- 2024 : le Jardin du Lautaret, situé à 2 100 mètres d'altitude dans les Hautes-Alpes, conservatoire botanique et centre de recherche scientifique affilié au CNRS et à l'Université Grenoble-Alpes.

Ces réalisations ont consolidé la notoriété de ce prix comme vecteur de rayonnement culturel.

La sixième édition du Prix de l'Art du Jardin est officiellement lancée. Les candidatures seront accessibles via le site de la Fondation Signature, avec des informations détaillées publiées dans le prochain communiqué de presse. www.fondation-signature.org

L'Association des amis des jardins remarquables européens (AAJRE), créée en 2021, est une autre initiative majeure. Elle vise à fédérer et valoriser les jardins labellisés et ceux qui les préservent. Elle rassemble aujourd'hui plus de 260 membres actifs, dont quatorze en Belgique, et bénéficie du soutien du ministère de la Culture et de l'ASBL Parcs et Jardins de Wallonie.

Depuis sa création, l'association a déployé divers outils de communication (site internet, signalétique, réseaux sociaux), elle a organisé des événements annuels, tels que les rencontres des Amis des Jardins Remarquables européens. En 2023, ces actions ont

conduit à une hausse de 28% des visiteurs français dans les jardins belges, selon Wallonie Belgique Tourisme. Cette dynamique est renforcée cette année par des rencontres régulières avec nos membres, dans leurs jardins ou lors des événements particuliers. Pour 2024 et au-delà, la Fondation Signature et l'association AAJRE travaillent sur des projets innovants et pluridisciplinaires :

- Symfolia, sculpture monumentale en papier réalisée par Rachel Marks pour les Jeux olympiques de Paris, présentée à la Cité de la Musique ;
- publication d'un livre « Jardins remarquables » célébrant le vingtième anniversaire du label Jardin remarquable en collaboration avec les Éditions du patrimoine, paru en novembre 2024 ;
- Festival Nomade Signature, inauguré au Parc oriental de Maulévrier (finaliste 2024), qui sera organisé annuellement dans les jardins primés.

Deux nouveaux projets sont également en cours :

- une application de géolocalisation simplifiant l'accès aux jardins remarquables ;
- un guide des jardins remarquables belges.

La Fondation Signature et l'Association des amis des jardins remarquables européens tiennent à remercier leurs partenaires, membres et équipes pour leur engagement. Ces initiatives contribuent activement à préserver, valoriser et transmettre ce patrimoine d'exception aux générations futures

La communication est consultable grâce à ce lien :

<https://www.aajre.org/20e-anniversaire-label-jardin-remarquable>

Les publics des jardins remarquables

Noémie Couillard, sociologue indépendante (agence Voix/Publics), rattachée au Laboratoire de recherche sur les publics de la culture (LRPC) de l'université du Québec Trois-Rivières (UQTR, Canada) et à l'Observatoire des mondes numériques en sciences humaines (OMNSH)

Pour les 20 ans du label « jardin remarquable », le département des études de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture a souhaité mener une enquête des publics de ces lieux publics et privés labélisés pour leur intérêt historique, patrimonial ou esthétique.

Du côté des publics, le label prescrit deux types de mesures. D'une part, les détenteurs du label ont une obligation d'ouverture au public (240 heures minimum par an) et une participation à une opération nationale de valorisation des patrimoines (*Rendez-vous aux jardins, Journées européennes du patrimoine*). De l'autre, ils s'engagent à proposer des outils de médiation sur le lieu : plan, informations historiques ou botaniques...

Pour mener cette première étude sur les publics des jardins remarquables, le ministère de la Culture a commandité une enquête sur le modèle du dispositif d'enquête « À l'écoute des visiteurs » créé en 2010 et qui permet l'observation et le suivi des publics des patrimoines en France. Inscrite dans le temps long, déployée dans une soixantaine de lieux patrimoniaux représentatifs de la diversité du champ, cette enquête nourrit une sociologie des publics des patrimoines en France et le dialogue de gestion entre les sites et le ministère. Dans l'objectif de mieux connaître les publics des jardins remarquables, pour la première fois l'enquête a été déclinée dans une sélection de 20 sites représentatifs de la diversité des jardins remarquables dans 3 régions : Île-de-France, Grand Est, et Nouvelle Aquitaine. Le questionnaire est proposé aux visiteurs et visiteuses de 15 ans et plus, en sortie de visite, en anglais et en français. Menée pendant l'été 2024, l'enquête a permis de récolter 1818 réponses exploitables. En l'absence de données de fréquentation, les questionnaires n'ont pas été pondérés.

Ces publics ont de fortes ressemblances avec les publics des musées nationaux résidant en France puisque ce sont majoritairement les mêmes personnes qui visitent les deux types de lieux patrimoniaux : 55% des publics des musées nationaux ont visité un jardin remarquable dans les 12 derniers mois (« À l'écoute des visiteurs », DEPS-DOC, 2022) et 61% des publics des jardins remarquables ont visité un musée des beaux-arts dans la même période. En particulier, les publics des jardins remarquables ont des similarités avec les publics des expositions temporaires des musées : très féminins, relativement âgés (48 ans en moyenne), très diplômés et familiers de la visite patrimoniale – et des jardins en particulier) et qui visitent entre adultes. Ces publics multiplient les loisirs en lien avec leurs sorties : jardinage, cuisine, décoration, activités créatives...

La visite des jardins remarquables s'inscrit dans la vie quotidienne de ses publics : ils habitent à proximité du lieu visité, ont majoritairement pris la décision le jour même (dont 15% en passant devant), l'ont « toujours connu » (27%) ou l'ont découvert grâce au bouche-à-oreille (24%). Pour eux, la mission première de ces lieux est de proposer un bel endroit (62%) dans lequel ils vont pouvoir se détendre (66%) et partager un moment avec les autres (51%). La motivation d'enrichissement personnel est moins forte que dans les musées (30%) et les attentes en termes de service sont d'ailleurs plus orientées vers le confort de la visite (pouvoir manger, se rafraîchir) que vers des offres culturelles spécifiques (ateliers, visites guidées...).

À l'issue de la visite, la satisfaction est grande : 28% des publics ont fait l'expérience d'une visite qui dépassent leurs attentes et 81% donnent une note entre 8 et 10 à leur visite. Ils recommandent particulièrement la visite : 60% sont prescripteurs, soit 5 points de plus que dans les musées.

Le label Jardin remarquable et l'événement *Rendez-vous aux jardins* sont majoritairement méconnus (40% et 25% des publics en avaient connaissance respectivement). L'événement annuel permet toutefois d'attirer un public légèrement différent des ouvertures ordinaires (plus local et international à fois) et de surprendre les publics qui sont plus nombreux à avoir leurs attentes dépassées à l'issue de la visite. En termes de démocratisation des publics, les jardins remarquables se démarquent des musées sur au moins deux points : la présence beaucoup moins forte des étudiants (-14 points) et une satisfaction plus limitée sur la médiation proposée sur place. Cela s'explique en partie par les très fortes politiques en faveur des plus jeunes mises en place dans les musées depuis de nombreuses années qui proposent des offres adaptées et très souvent gratuites qui permettent de construire un lien fort au lieu dans le temps. Elle se comprend également par la présence d'équipes professionnelles dédiées à la médiation dans les musées alors que les jardins remarquables sont majoritairement des lieux privés et dont les propriétaires ne sont pas forcément formés à l'accueil du public.

La reconquête du label Jardin remarquable

Julien Taulard, chef jardinier des châteaux de Talcy,
Fougères-sur-Bièvre et Châteaudun

La volonté d'obtention du label jardin remarquable requiert la mise en place d'une stratégie reposant sur une multitude de facteurs décisifs. L'état des lieux se doit d'être fondateur pour ce projet en permettant de souligner les forces du site mais également ses axes d'améliorations.

Tous les outils d'analyses tels que les plans de gestion doivent être créés et utilisés afin de mettre en avant les axes de travail dans le but d'orienter les choix de valorisation d'un jardin.

Pour cette prise de décision au sein d'un domaine classé au titre des monuments historiques ouvert au public, les critères à respecter sont nombreux : le respect de l'histoire du site et de son architecture, la sécurité, l'esthétisme, la biodiversité ainsi que la lecture du jardin et de sa structure.

La difficulté réside alors dans l'arbitrage des décisions. Les critères historiques et écologiques en sont l'exemple puisqu'ils sont à la fois fondateurs mais également ambivalents. Il nous faut bien évidemment respecter le passé du site tout en s'adaptant au changement climatique et aux directives de l'État sur le respect de l'environnement et la gestion de nos ressources. Les choix d'aménagements devront alors tenir compte de ces critères mais également des modes d'entretien du jardin et des moyens du service pour sa gestion qui se devra durable.

L'effectif du service, son budget, la planification des tâches ou encore les choix d'investissements seront décisifs dans la réussite globale du projet.

L'objectif premier étant en effet d'obtenir le label Jardin remarquable mais également de le conserver sur le long terme. Pour y parvenir, la cohésion de l'équipe de jardiniers et son engagement dans le projet seront fondamentaux. Il faut alors réussir à impliquer chaque membre pour mobiliser l'ensemble des capacités internes et ainsi valoriser notre savoir-faire.

La complexité réside également dans la bonne évaluation de la charge de travail imposée par ces changements afin de trouver l'équilibre entre la gestion de l'entretien courant de l'existant et les travaux de création qui eux-mêmes engendreront de nouvelles missions pour l'équipe en place. Chaque espace devra être pensé en fonction de son apport pour le jardin, la façon de l'aménager et sa gestion sur le long terme afin de proposer aux visiteurs une bonne présentation du site et créer une richesse culturelle.

Au final, ce travail qui a pour objectif d'obtenir le label Jardin remarquable favorise la mise en lumière d'un monument puisque le jardin en devient sa vitrine. La fréquentation

des visiteurs peut alors être modifiée par une visibilité accrue du site.



© Centre des monuments nationaux

Les jardins remarquables : gestion, organisation et rapport au label

Noémie Couillard

En miroir de l'enquête menée auprès des publics, le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture a lancé une enquête en ligne auprès des gestionnaires des jardins remarquables (480 questionnaires ont été envoyés) pendant l'été 2024. Constituée d'une centaine de questions, la trame du questionnaire se divisait entre les caractéristiques du parc ou jardin, le profil sociodémographique des propriétaires des jardins, l'antériorité du label, la gestion du site, l'organisation et ressources humaines, les mesures liées à l'écologie et au développement durable, la valorisation du site et enfin, la connaissance des publics. Près de la moitié des gestionnaires a répondu (233 questionnaires exploitables). L'échantillon recueilli est très représentatif de l'implantation géographique des lieux labellisés et de leur statut (public/privé).

Deux tiers des jardins sont privés et appartiennent très majoritairement à des particuliers. Le tiers restant correspond à des jardins publics, appartenant à des communes pour la moitié d'entre eux. Il existe une grande diversité de taille, de types et d'ancienneté des jardins et 4 sur 10 ont une appellation au titre des monuments historiques. Les gestionnaires particuliers de ces jardins sont le plus souvent des hommes qui ont dépassé les 60 ans en moyenne, sont très diplômés et pour une partie, ont des métiers en lien avec le jardinage, l'architecture et la gestion de structure (entreprise, association...).

La motivation première pour l'obtention du label est la reconnaissance de l'intérêt du jardin (94%) et un atout pour la promotion touristique (58%). Seulement 28% ont pu bénéficier d'une signalisation routière dont la grande majorité juge l'intérêt en termes d'augmentation de la fréquentation. Les autres ne savaient pas qu'ils pouvaient bénéficier de cet affichage (ou que la démarche leur incombait) ou ont eu un refus de la part de la collectivité en charge.

Pour 39% des gestionnaires, le label a poussé à une plus grande ouverture du jardin et a permis une hausse de la fréquentation, en particulier dans les petits jardins privés. La très grande majorité des jardins participent aux *Rendez-vous aux jardins* et aux *Journées européennes du patrimoine*. En 2023, la moitié des jardins accueillait moins de 5 000 visiteurs et visiteuses. La fréquentation des lieux semble relativement réduite pour un lieu avec un intérêt patrimonial ou historique mais le caractère privé des deux tiers des lieux est à garder en tête. Si l'accueil du public fait partie des critères du label, il faut rappeler que les gestionnaires n'ont pas de formation en ce sens ni de mission de développement de la fréquentation. Une des attentes fortes vis-à-vis des services de l'État est d'ailleurs un plus fort accompagnement en termes de communication.

Un des autres critères du label est d'avoir un entretien dans le respect de bonnes pratiques environnementales. Ce critère prend la forme d'une gestion raisonnée pour 67%

des jardins. Par exemple, 4 gestionnaires sur 10 utilisent des traitements naturels contre les nuisibles et un tiers l'association de plantes. D'autre part, 62% travaillent au renforcement de la biodiversité : 80% en faisant pousser des plantes mellifères, 67% en installant des nichoirs à oiseaux.

Les gestionnaires des jardins sont très satisfaits du label pour 39% et satisfaits pour 41% d'entre eux. Même si 19% en sont insatisfaits, la très grande majorité envisagent de renouveler leur label (91%).

En plus des attentes de communication déjà évoquées, les gestionnaires souhaiteraient une aide financière pour la moitié d'entre eux.

Le label et ses groupes de travail régionaux, expérience(s) partagées au jardin

Stéphanie de Courtois, historienne des jardins, enseignante chercheuse à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles.

Si l'on multiplie 470 jardins labellisés Jardin remarquable par une dizaine de personnes dans chacun des 16 régions ou territoires, qui visitent tous les 5 et maintenant 7 ans les jardins, ajoutés aux visites préparatoires, on imagine aisément combien de kilomètres ont été parcourus, par tous les temps, dans les allées et sentiers de ces jardins pour les découvrir ou les redécouvrir et se pencher sur une première attribution du label ou pour leur renouvellement.

J'ai la chance d'être membre du groupe de travail pour le label en Île-de-France depuis fort longtemps et salue au passage celles et ceux qui ont vaillamment animé le groupe en bravant les agendas changeants et la météo non moins changeante et parvenant à ne semer en route aucune des brebis que nous sommes, parfois indisciplinées et attirées par mille et un détails. Également bretonne de cœur, j'ai rejoint le groupe de travail breton il y a deux ans, observant d'autres réalités et mode de partages, et je me propose de vous présenter quelques-unes des réflexions que la pratique de ces deux groupes m'inspire, espérant que ce témoignage recoupera les expériences de mes compagnons franciliens ou bretons autant que celles des membres des autres groupes de travail.

Expérience

J'ai à dessein, pour qualifier le mode d'engagement au sein du groupe de travail, choisi ce terme dont la polysémie me paraît intéressante. Au singulier car c'est d'abord une expérience individuelle, et au pluriel, car c'est au sein d'un groupe que le label se discute, parfois longuement.

Ce propos tente de transcrire les trois temps du groupe de travail, comme trois temps d'un protocole scientifique, mais aussi trois temps du promeneur : premièrement, se mettre dans les conditions de l'expérience au jardin, et interroger la façon dont on peut se permettre d'évaluer un jardin. Ensuite, vient le temps du partage des observations et d'acceptation de se laisser surprendre. Enfin, il faut tenter d'analyser en quoi le label est une chambre d'observation et d'amplification.

Se mettre dans les conditions de l'expérience, ou comment peut-on juger un jardin.

L'expérience est d'abord par essence un fait vécu. C'est, nous dit le dictionnaire⁵, en premier lieu « le fait d'acquérir volontairement, ou de développer la connaissance des êtres et des choses par leur pratique et par une confrontation plus ou moins longue de soi

5 Trésor de la langue française informatisé, <http://atilf.atilf.fr>

avec le monde ». En philosophie on parle d'expérience pour mentionner la connaissance acquise soit par les sens, soit par l'intelligence, soit par les deux, et s'opposant à la connaissance innée. C'est en particulier cet usage du mot qui va nous intéresser.

Le label donne un point prépondérant – 20 points sur les 100 – à la composition, ainsi explicitée : organisation des espaces, esthétique de la mise en espace, dessin. Comment l'évaluer ? Comment acquérir cette connaissance qui fait appel aux sens et à l'intelligence ?

Les propriétaires adressent comme le prévoit la circulaire un dossier avec entre autres pièces documentaires : les éléments d'information relatifs au mode de gestion du jardin (moyens humains, organisation, prise en compte de la qualité environnementale) ; un descriptif du mode de gestion du jardin (plan de gestion, gestion écologique certifiée, raisonnée, en régie, externalisée, etc.) ; la liste de la documentation mise à la disposition du public, ainsi que des éventuelles animations à destination des jeunes ; et un dossier iconographique avec au moins huit images. Ce sont autant d'éléments dont nous prenons connaissance, armés de la circulaire, dans sa version nouvelle éditée en 2023, comme *vademecum*, pour garder toujours les critères et les partager.

La réalité territoriale et les agendas des uns et des autres font que tous les membres de la commission ne vont pas nécessairement sur place ; il est d'ailleurs précisé dans la circulaire que « [le] groupe de travail peut, soit délibérer au vu du seul dossier de candidature, soit décider d'organiser une visite du jardin effectuée par une délégation du groupe de travail composée d'au moins 3 membres. Dans le cas où le jardin a fait l'objet d'une visite, le groupe de travail se réunit une seconde fois pour délibérer. » Ainsi, techniquement, cette expérience de terrain collective n'est pas obligatoire, étant bien entendu que la personne en charge du label se rend de toute façon sur place en amont et se fait alors la rapporteuse, lourde tâche – comment en effet raconter au mieux le jardin et ses enjeux, comment retranscrire un parcours, une émotion ? Quelle objectivité, ne serait-ce que dans le choix des photos : nous sommes tous conditionnés par nos expériences d'enfant, nos savoirs et disciplines professionnels. Il faut accepter que le rapporteur saisisse un aspect plutôt qu'un autre et admettre que l'intelligence soit alors collective pour discerner.

Dans la pratique, je crois pouvoir dire que tous les nouveaux jardins à labelliser reçoivent la visite du groupe de travail, même réduit, et parfois de manière éparpillée ce qui, soit dit en passant, permet d'avoir une meilleure vue de la réalité de l'entretien qui demeure un critère prépondérant et même discriminant le cas échéant. La circulaire précise prudemment que cet entretien est fait « dans le respect des bonnes pratiques environnementales et de la biodiversité ».

Le dilemme est alors le suivant : si l'on ne connaît pas le jardin, faut-il se faire une idée en lisant la documentation avant ou laisser le lieu et la main des jardiniers opérer, ou au contraire s'imprégner de tout, afin de ne pas faire répéter les équipes qui nous accueillent et leur poser des questions plus pertinentes, et surtout afin de se concentrer sur les émotions ressenties ?

Si en revanche on connaît le jardin, ou qu'on a l'impression de le connaître bien, comment se mettre dans des dispositions sans *a priori* pour entendre le propos du porteur de projet ? Si les lieux et l'histoire nous sont familiers, il sera en pratique encore plus aisé

de se pencher sur les autres critères évalués dont, notamment, l'intégration dans le site. Et, pour une demande de renouvellement, maintenant fixée à 7 ans, c'est aussi l'occasion de se laisser de nouveau saisir par ce qui nous avait plu si on était déjà dans le groupe, ou bien d'entrer dans la compréhension des analyses qui avaient alors prévalu.

Selon la variété des situations dans laquelle chaque membre du groupe de travail se trouve, il expérimente, dans une certaine mesure, la perception qui est celle du public dans sa diversité – des amateurs de jardins, des voisins, des touristes de passage ou des spécialistes –, et c'est heureux : le label est fait pour les publics et c'est eux que le groupe de travail a en tête dans ses échanges.

Partager et se laisser enseigner

L'autre sens de ce mot d'expérience, c'est le résultat de cette acquisition : « l'ensemble des connaissances concrètes acquises par l'usage et le contact avec la réalité de la vie, et prêtes à être mises en pratique ». On peut ainsi parler de femmes ou d'hommes d'expérience, et c'est probablement ce qui réunit les membres des groupes de travail qui partagent chacun des expériences et savoir personnels. La position d'expert et de professionnel confère, au moins en théorie, une épaisseur, un corpus de référence et d'expériences qui permettent de formuler des remarques et préconisations et établir un niveau d'exigence réaliste en même temps qu'un caractère rare ou précieux.

La circulaire organise la répartition des membres. Réglementairement, le groupe inclut les responsables et correspondant jardin de la DRAC, le responsable régional ou son représentant côté DRIEE, Inventaire, Tourisme, un ABF en UDAP, des représentants d'associations nationale et régionale et des gestionnaires privés ou publics, et quatre personnalités qualifiées.

Il n'est pas interdit qu'ils deviennent amis, à force de partager des émotions paysagères. Empruntons à la poétesse Anna de Noailles dans son poème *Matin dans l'Île de France* nos éblouissements, quand après avoir parfois quitté Paris de bon matin, notre groupe arrive au jardin visité : « Ah ! c'est un si petit matin terne et charmant, /Un matin de ciel bas, couleur d'eau, de platine, /Les nuages sont comme un attendrissement /Posé sur la douceur de la terre latine »⁶.

Stendhal, lui, utilise l'expression « se mettre en expérience » pour dire se mettre à l'épreuve : il y a en effet une part de mise en danger à devoir exprimer un jugement dont on sait qu'il engage les projets d'autrui, et à se risquer à partager des vues sur une expérience finalement assez personnelle, celle de la découverte d'un jardin. Comme l'écrit aussi Anna de Noailles, à propos d'un jardin : « Je ne sais ce que j'aime ; j'aime »⁷. Ayons une pensée, ici, pour le président de notre groupe, lui aussi sensible bien sûr à la poésie, penser en son for intérieur, que les débats vont être longs avec des arguments aussi évanescents !

Ces groupes de travail pour l'attribution du label créent une occasion formidable pour aller rencontrer les créateurs, gestionnaires et surtout les jardiniers, comprendre ce qui les anime : admirer des bordures de buis en pleine forme, un fleurissement original ; entendre propriétaires, médiateurs et jardiniers témoigner de leur terrain particulier, des

⁶ Anna de Noailles, *Les Eblouissements*, Paris, Calmann-Lévy, 1907, p. 239-240.

⁷ *Ibid.*

errements de la météo, des habitudes et attentes de leur public et du plaisir aussi qu'ils ont à accueillir pour partager leur œuvre ou le jardin qui leur est confié. Nous sommes aussi amenés à comprendre les difficultés : sur le terrain, devant des buis attaqués par le *cylindrocladium buxicola*, une allée qui ressuie mal, c'est l'occasion d'échanger en jardiniers. Nous jardinons, nous savons le coup de gel, l'attaque de pyrale, le piétinement du public, le manque de personnel formé... Discuter permet de comprendre : on apprend par exemple en visitant un jardin que le choix a été fait d'une gestion plus intensive l'été que l'hiver durant lequel pelouse et massifs sont au repos et pas nécessairement aussi resplendissants.

Les groupes doivent aussi combattre quelques biais liés au terrain, à commencer par celui de la météo et des aléas inhérents au jardin. Un des constats est l'investissement des équipes et le stress que génère la visite, surtout lorsqu'elle est organisée pour accueillir tout le groupe. Nous comprenons bien sûr cet investissement. Sans être insensible à la dimension politique du label, souvent matérialisé par les importants cortèges qui nous accueillent lorsque le jardin est public, notre groupe fait appel à son expérience pour rester dans le cadre de la circulaire et s'attacher aux critères notés, précieux pour faire de la pédagogie. De même, la visite se fait dans des conditions rarement expérimentées par le vrai public, de longs tours, avec de nombreuses explications et réponses à nos questions. Nous nous sommes demandé si le groupe ne devrait pas commencer par faire la visite « normale ».

Dans notre groupe, nous avons régulièrement sursis à l'attribution du label ou de son renouvellement, le temps que puissent être mises en œuvre des préconisations. J'ai par exemple retrouvé les préconisations adressées à un jardin candidat au renouvellement, où le groupe de travail exprimait une invitation à choisir un élagueur qui pratique une taille plus respectueuse des arbres, retravailler les abords d'une serre événementielle et approfondir la réflexion menée sur une meilleure intégration des œuvres d'art contemporaines. La question de l'étiquetage de plantes et de la signalétique est aussi un sujet régulièrement abordé dans les préconisations accompagnant le label ou son renouvellement, sans que ce soient des points bloquants.

Concrètement, ce sont des plongées dans le jardin : le parcourir, le sentir et, en compagnie des comparses du groupe de travail, ne pas cesser d'apprendre.

Si rien n'interdit d'être déjà un jardinier averti et un amateur de la promenade au jardin, il arrive – parfois – que le groupe compte des personnes plus éloignées des jardins et de leur richesse botanique, sauf mon respect pour les différentes administrations membres de droit du groupe de travail. Il en est même qui restent de marbre ou bien perplexes en nous entendant souligner comme « les pneumatophores sont bien visibles » ou bien « la perspective accélérée est vraiment réussie ». Je vous rassure, je ne manque pas pour ma part, d'entrer avec toujours plus de délices dans le monde des SPR, CRPA et autre CDNPS.

Si donc la variété de nos savoirs est grande, expliciter ce qui nous paraît évident dans la lecture d'une composition paysagère – le modelé d'un terrain, le savoir-faire jardinier ou encore la rareté d'un bosquet de cèdres – est un exercice exigeant qui nourrit ensuite nos travaux et recherches et travaux respectifs. Nous recevons beaucoup de ces visites comme apprentissages mais aussi comme motifs de continuer à aller explorer de manière sensible les jardins.

Le label, une chambre d'observation et d'amplification ?

Enfin, toujours si l'on en croit notre dictionnaire, l'expérience est un fait observé, « une mise à l'essai de tout ce qui est nouveau dans son usage et dans sa pratique ». Pour chaque membre, les visites et échanges sont l'occasion d'interroger ce que le label Jardin remarquable fait à la compréhension plus large des jardins.

Les jardins à la rencontre desquels nous allons ne sont bien sûr pas mis au ban d'essai et demeurent tout à fait acteurs et maîtres de leur destin, autant qu'on puisse l'être dans un jardin, mais d'une certaine manière, les visites sont l'occasion pour les professionnels composant le groupe de travail de suivre les résultats des nombreuses initiatives développées pour répondre aux nouveaux enjeux des jardins, qu'ils soient jardins patrimoniaux ou bien de création récente.

Ainsi, et sans développer ici, le dérèglement climatique est bien sûr de plus en plus perceptible dans les jardins, et les jardins remarquables, tout gérés et entretenus qu'ils soient, ne sont pas à l'abri. Comment accompagner, comment faire comprendre au public les difficultés des jardins, c'est certainement un enjeu pour nos groupes de travail aussi. Le groupe francilien a par le passé encouragé des démarches qui ne rentraient pas tout à fait dans les critères de la circulaire d'alors, notamment celle de l'entretien, mais ont permis de faire bouger des lignes et d'encourager des dynamiques.

Ainsi le groupe a salué en 2011 l'approche novatrice de jardinage du potager de La Roche-Guyon où l'équipe a voulu remédier à un sol absolument mort en lançant d'ambitueuses et patientes reprises de phyto régénération, de jardinage d'insertion, s'appuyant sur des observations et ajustements progressifs. La mauvaise herbe allait bon train, mais nous avons fait alors le pari que cette expérimentation serait bénéfique à d'autres lieux.

Le dossier des jardins familiaux de Montreuil, en son temps, avait dû être présenté au Conseil national des parcs et jardins (CNPJ). Un jardin familial mis en regard de Rambouillet ou Bagatelle, voilà qui fait réfléchir sur la dimension politique et sociale du jardin. Le label a depuis été renouvelé sans problème, la démarche jardinière installée de longue date ayant été mise en avant. Le label permet de souligner le véritable enjeu que sont, partout, l'entretien et la gestion.

Le fait que le critère ne rende pas obligatoire la dimension historique doit d'ailleurs être souligné. En réalité, il est rare que des lieux n'aient absolument aucune histoire ni caractère patrimonial, et nous avons encore récemment eu de longs échanges pour savoir si et jusqu'à quel point un jardin contemporain dans un lieu non protégé au titre des monuments historiques devait nécessairement adopter une attitude de révérence vis-à-vis du site.

Enfin, visiter en vue du label, c'est aussi accepter de se trouver désarmé avec nos grilles de lecture traditionnelles : je montre ici l'expérience poétique menée au Moulin Jaune, mais pourrait aussi citer Verdelot, Grisy-les-Plâtres, autant de jardins qui convoquent la poésie, la créativité et inventent aussi de nouveaux équilibres économiques. Ils tiennent d'abord à la personnalité de leur concepteur ; le label avec son renouvellement régulier permet de ne pas graver dans le marbre leurs expériences et intuitions. On voit la difficulté de ce terme aussi fort que *remarquable*. Qui sommes-nous,

par exemple, pour juger le jardin si personnel récemment labellisé à Yvignac-la-Tour. Pour qui et pourquoi ce lieu est-il remarquable? – ce qui est encore différent de « vaut le détour » ! Nous le savons, dans la vie comme dans le jardin, prendre le risque de la rencontre vaut la peine. C'est ce que les guides régionaux qui sont semble-t-il de vrais best-sellers essaient de partager pour que tous puissent aller à la rencontre des jardins et jardiniers.

Le rôle des associations de propriétaires et gestionnaires de jardins

Geoffroy de Longuemar, président de l'association des parcs et jardins de Bretagne (APJB)
et vice-président du Comité des parcs et jardins de France (CPJF)

Quitterie Delègue a rappelé ce matin en introduction à ce colloque la naissance du label Jardin remarquable au sein du Conseil national des parcs et jardins (CNPJ), sous l'autorité de Jean-Pierre Bady – où siégeaient deux représentants du Comité des parcs et jardins de France (CPJF), Jean Guérault et Didier Wirth – auquel on doit donc à la fois l'initiative du label et l'invention de son désormais célèbre logotype. L'idée était bien de faire connaître et de signaler au plus grand nombre « les plus beaux jardins de France ». Tel était l'esprit du label, tel qu'il doit, selon nous, perdurer. Trois circulaires ont établi les règles d'attribution du label, en 2004, 2008 et 2023. Les associations régionales de parcs et jardins siègent de droit dans tous les groupes de travail régionaux chargés de l'examen des demandes de labellisation. Cela implique de visiter les parcs et jardins candidats au label ou à son renouvellement et de participer activement aux débats, Stéphanie de Courtois l'a évoqué tout à l'heure avec beaucoup de talent. Siéger dans ces groupes est le premier rôle des associations.

Les candidatures au label ne transitent pas toujours par nos associations, certains propriétaires préférant adresser leur dossier directement à leur DRAC ; d'autres se rapprochent de nous pour solliciter un avis ou des conseils. Nous pouvons aussi avoir un rôle incitateur. À *contrario* notre position n'est pas toujours confortable quand il nous paraît préférable de dissuader certains propriétaires de poser leur candidature, ou d'y surseoir en attendant d'avoir atteint le niveau ou la maturité requise.

Mais du fait que nous sommes des relais naturels entre les propriétaires et les instances territoriales et nationales, notre rôle est aussi de relayer auprès de ces autorités l'expérience au quotidien des propriétaires et gestionnaires de jardins remarquables, que ce soit pour évoquer leur attachement au label ou les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, difficultés notamment financières, j'y reviendrai, que l'enquête sur les propriétaires de jardins remarquables a pu également relever.

Pour évoquer le rôle des associations, je vous propose d'aborder successivement le label sous trois aspects : la visibilité, l'économie, et son évolution. Je conclurai en évoquant son avenir.

La visibilité du label

Les associations animent le réseau des jardins de leur territoire, qu'il soit départemental ou régional, de tous les jardins, pas seulement des jardins remarquables. Ces derniers sont parfois le fer lance du tourisme dans leur région, et dans toutes les régions ils sont les locomotives du tourisme de jardin. Notre rôle, en tant qu'associations, sera de mettre en avant avec détermination les jardins labellisés afin d'attirer les visiteurs, et d'irriguer l'ensemble du réseau des parcs et jardins, dont les labellisés constituent ainsi

une porte d'entrée.

Le label est pour nous d'abord un outil de promotion des jardins, et si la plupart des jardins l'entendent aussi comme une reconnaissance de la qualité de leur jardin, c'est bien de cette qualité que le label fait la promotion : il permet aux jardins labellisés d'être plus visibles. Le label est un outil essentiel au tourisme de jardin. C'est aussi un élément d'attractivité pour le territoire. Lorsqu'on organise un voyage de jardin dans une région de France, on est bien heureux de pouvoir s'appuyer sur le canevas des parcs et jardins que le label signale à notre attention. On élargit ensuite le cercle à d'autres jardins non labellisés afin de compléter le circuit de visite en évitant de trop grands déplacements.

La qualité de la signalisation routière est importante, car elle permet de toucher un public plus large. C'est le premier agent de communication du label sur le terrain. On note cependant que le logotype du label, s'il est bien connu dans le monde des jardins, ne l'est pas toujours dans un public plus large. Il faudrait prévoir d'en faire la réclame plus largement. La possibilité d'obtenir une signalisation routière est prévue dans la circulaire, mais certains jardins nous ont indiqué rencontrer des difficultés dans l'application de ce droit. Notre rôle est de les accompagner dans leurs demandes, avec l'appui de nos DRAC. L'enquête a montré que de nombreux jardins ignorent ce droit. Nous devons penser à les en informer, car c'est un atout évident pour la fréquentation de leurs jardins.

Les listes des jardins remarquables doivent être tenues à jour. Force est de constater une certaine disparité dans la gestion du stock des jardins remarquables entre les différentes régions, souvent pour des questions de manque de personnel : la mise à jour des listes de jardins labellisés peut s'en trouver affectée, et des jardins fermés ou ayant perdu le label rester présents sur les listes. C'est aussi le cas lorsque le processus de labellisation est en défaut. Notre rôle est alors d'alerter, comme nous l'avons fait dernièrement pour la région Auvergne Rhône Alpes dont la DRAC ne disposait plus de correspondant jardin, et ne pouvait procéder à la mise à jour de son stock... au grand dam des jardins et de l'association régionale concernée.

Nous devons aussi veiller à la qualité des notices descriptives des jardins labellisés présentes sur les sites web des associations, sur celui du CPJF, et sur celui du ministère. L'information transmise doit être fiable : à nous de relire ces notices, et le cas échéant, de proposer des amendements. Un partenariat a été amorcé avec le bureau chargé des jardins à la sous-direction des monuments historiques en ce sens : il doit se poursuivre, car il reste beaucoup de coquilles et d'erreurs à corriger. La notice consacrée aux célèbres jardins de Kerdalo, en face de Tréguier, en est un bel exemple. Je cite : « Ancien château fort du XV^e siècle avec une tour militaire et des douves en eau. Façade Renaissance bretonne remarquable. Tour carrée avec haute cheminée » ! : des merveilleux jardins de Kerdalo, pas un mot. Il fallait intervenir.

Nous avons enfin un rôle d'alerte en cas de défaillance des jardins labellisés qui cesseraient de respecter les exigences qualitatives du label. Les associations et le CPJF sont les premiers destinataires de courriels de visiteurs mécontents. À nous de prévenir les jardins, d'essayer de comprendre les raisons de la déception des visiteurs, d'imaginer des solutions avec les propriétaires – et en dernier recours de les préparer à une sortie du

label, toujours douloureuse, qui s'opère plus souvent à l'occasion d'une demande de renouvellement que par un retrait en milieu de période.

L'économie du Label est un chapitre important

Une des qualités premières d'un jardin remarquable, avec sa beauté et ses qualités architecturales, botaniques, ou environnementales, le trait qui frappe le visiteur dès le premier coup d'œil, c'est le niveau d'excellence de son entretien. Maintenir un tel niveau exige un engagement déterminé des propriétaires. Il a un coût élevé ; requiert une main d'œuvre nombreuse, plus encore depuis la mise en application de la loi Labbé. L'aspect financier sera souvent la ligne rouge : tel jardin, remarquable par sa composition, sa richesse, son histoire, ne pourra prétendre au label faute de moyens suffisants pour assurer le niveau d'entretien requis et tendre à cette perfection qu'exige le label.

L'agrément fiscal qui, pendant les dix premières années du label, fut accordé aux jardins labellisés, apportait une aide indirecte, par la faculté de déduction fiscale qu'il permettait. Ce fut un élément d'attractivité évident pour les jardins non protégés (soit 10 à 20 % de jardins selon les régions), que la suppression de l'agrément fiscal en 2014 affecte directement. Les autres jardins bénéficient de la possibilité de déduire les coûts d'entretien et les charges de fonctionnement, du fait de leur protection, ou parce qu'ils ont un statut qui le permet. Mais l'absence d'aide pour les jardins non protégés est un problème sérieux, voire crucial. La proposition de faire bénéficier certains parcs et jardins non protégés des déductions fiscales offertes aux immeubles labellisés par la Fondation du patrimoine ne concerne que le chapitre de l'investissement. Or ce sont les frais d'entretien et de fonctionnement qui sont en cause. Les retraits de label sont liés le plus souvent à des baisses de moyens financiers qui impactent l'entretien des jardins, ou encore à des questions de succession ou de transmission, j'y reviens.

La disparition de l'agrément fiscal est-elle irréversible ? Nous espérons que non. Qu'est-ce qui empêche, techniquement, d'aligner la fiscalité des jardins labellisés sur celle des jardins protégés ? Aucune réponse claire n'a été faite à cette question. Au contraire, de nombreuses voix se sont élevées depuis quelques années pour essayer de rétablir l'agrément, sans que ces tentatives aient reçu de la part de l'administration une réponse nette quant à son impossibilité. À *posteriori* il nous semble que la disparition de l'agrément était contraire à ce qu'on pouvait assimiler à une reconnaissance par l'État de la valeur des jardins remarquables. Nous devons y revenir. Nous nous faisons ici l'écho de tous les jardins qui souhaitent que cette question soit reprise, comme le soulignait le sénateur Louis-Jean de Nicolaÿ dans son adresse en début d'année sur le même sujet à la ministre de la Culture. Le sujet reste sur la table.

Une autre interrogation se pose. Du temps de l'agrément fiscal, l'obligation faite aux jardins remarquables d'ouvrir 40 jours s'entendait : elle se calquait logiquement sur l'obligation fiscale d'ouvrir les monuments protégés au titre des monuments historiques pour pouvoir bénéficier à plein de la déductibilité des dépenses de restauration et d'entretien. Les propriétaires de jardins remarquables s'engageaient d'ailleurs à ouvrir leurs jardins à la visite « selon les conditions fixées par l'arrêté relatif à l'agrément fiscal » : je cite la circulaire de 2004. À partir du moment où l'agrément a disparu, cette obligation a-t-elle encore un sens ? Nous ne le pensons pas. Et nous posons la question parce que

cette obligation est clairement un frein pour certains jardins qui ne veulent pas s'obliger à ouvrir aussi largement. Ce ne sont pas des jardins fermés : ils ouvrent volontiers sur rendez-vous ou pour des visites de groupes, pour les *Rendez-vous aux jardins*, ou les *Journées européennes du patrimoine*, mais ne souhaitent pas s'astreindre à ouvrir plus. Ces jardins constituent, à côté des jardins labellisés, une frange tout à fait significative et digne d'intérêt, de jardins tout à fait remarquables, qui obtiendraient sans doute le label haut la main s'ils en faisaient la demande, mais qui ne la font pas car ils ne souhaitent pas se soumettre à cette contrainte des « 40 jours ». Ces jardins passent donc sous le radar du label.

Notre premier souhait demeure que les jardins labellisés soient à nouveau rattachés, d'un point de vue fiscal, au dispositif dont bénéficient les jardins protégés. Mais si cela s'avérait décidément impossible, alors il faudra questionner l'obligation faite aux jardins labellisés de respecter une obligation qui n'a plus de raison d'être, et qui peut constituer un frein aux candidatures. Parce qu'il y a, à côté des jardins labellisés, de vraies pépites, dont le label ne doit pas se priver.

Nous devons enfin dire que la pérennité de ce patrimoine d'exception nous inquiète. L'engagement des propriétaires de maintenir le niveau d'excellence qu'exige un jardin remarquable ne se transmet pas aisément. L'avenir d'un jardin remarquable est en péril à chaque fois qu'il y a transmission, en particulier en cas de succession, qui est presque toujours un moment critique pour les jardins, beaucoup plus que pour les bâtiments. La transmission est un moment de risque majeur pour les jardins.

Quels héritiers, quels acquéreurs, voudront bien assumer les charges financières indispensables à leur entretien ? Ce qui vaut pour tous les jardins est plus particulièrement vrai pour les jardins labellisés qui demandent un engagement passionné de leurs propriétaires. Comment assurer la pérennité du label pour un jardin, du fait du niveau d'engagement qu'il exige ? À l'heure actuelle, nous n'avons pas de solution à proposer. Ce sujet-là aussi est sur la table.

Évolution du label

Une troisième version de la circulaire Jardins remarquable est sortie en décembre dernier. Il est naturel que les règles s'adaptent à un contexte qui peut évoluer. Nous regrettons que le CPJF n'ait pas été associé ou consulté à l'occasion de cette révision : c'est notre rôle que de remonter vers l'administration les questions et les problèmes rencontrés sur le terrain, comme je le fais aujourd'hui. Ces questions auraient pu inspirer telle ou telle révision. Pourquoi se priver d'un tel partage d'expérience ? J'ai évoqué à l'instant la question de l'obligation « d'ouverture fiscale » : ce point aurait pu être abordé et discuté à l'occasion de la révision de la circulaire.

Un deuxième point nous a interpellé. De plus en plus de jardins sont conscients de l'importance du respect de l'environnement et de la défense de la biodiversité, et du rôle qu'ils ont à jouer en la matière. De plus en plus de jardins sont engagés dans ce sens, comme le jardin remarquable de Losmonerie dans le Limousin. En Bretagne, nombre de jardins sont convaincus d'avoir un rôle majeur à jouer dans ce domaine, que ce soit dans la conception, la gestion, mais aussi le partage de connaissance avec le public. Ces jardins font de cette nouvelle composante environnementale (on en parlait moins il y a vingt ans)

un élément qualitatif essentiel de leur jardin, et de leur discours sur le jardin, plaçant la conscience environnementale, le souci de la biodiversité, de la conservation des espèces animales et végétales menacées, au même rang que la beauté, la composition, la richesse botanique, l'intégration dans les sites, etc.... Il aurait donc été intéressant d'intégrer cette nouvelle composante aux critères qui peuvent rendre un jardin digne du label Jardin remarquable.

Or ce n'est pas ce que nous dit la nouvelle circulaire, qui indique seulement que l'entretien doit être fait « dans le respect des bonnes pratiques environnementales et de la biodiversité ». Mais, cette exigence vaut pour tous les jardins, qui doivent ce respect pour se conformer à la loi : c'est une obligation légale ! Présenté ainsi, sous l'aspect de l'entretien, cela n'en fait pas un critère qualitatif. On introduit une certaine confusion entre l'obligation légale (le respect de la loi Labbé) et un critère de qualité supplémentaire permettant de distinguer un jardin comme étant remarquable.

En assortissant la note sur l'entretien, qui est essentielle, d'une composante environnementale, nous nous écartons de l'esprit du label qui est de mettre en valeur ses qualités remarquables, pour sa valeur esthétique, sa composition, sa richesse historique, botanique, etc. ; et, nous le suggérons, son action en faveur de l'environnement et de la biodiversité, valeur culturelle à laquelle nous sommes tout aussi attachés et sensibles.

La qualité de rédaction de la circulaire tient à de tels détails, qui nous paraissent essentiels. Notre rôle est de le faire remarquer. Ce qui me rapproche de ma conclusion.

Quel avenir voulons-nous pour nos jardins remarquables ? Nous sommes convaincus, vous l'avez compris, de l'intérêt du label jardin remarquable et du rôle que nous avons à jouer pour le défendre. Nous en sommes, dans les associations, et au CPJF, de fervents défenseurs. Mais si nous voulons garantir la pérennité des jardins remarquables, il faudra être attentif à tous ces aspects que j'ai soulignés, qui doivent faire l'objet d'une réflexion et d'une concertation approfondie entre nous, et avec l'administration. Nous pensons que c'est par la concertation que nous pourrions le mieux défendre, préserver, améliorer, ce label, qui est notre label de qualité, à nous jardiniers et propriétaires de jardins. D'où le souhait que je formule pour conclure, que puisse se constituer un groupe de travail spécifique aux jardins remarquables, entre le CPJF et le bureau en charge des jardins à la sous-direction des monuments historiques, pour tout faire pour qu'il demeure la référence en matière d'excellence et réponde aux réalités du monde qui nous entoure. Quel label voulons-nous pour les vingt prochaines années ? Je n'ai pas la réponse, mais je suis persuadé qu'elle sortirait d'une concertation bien conduite entre nous tous.

Conclusion et perspectives

Isabelle Chave, sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux au ministère de la Culture

À l'issue de cette riche journée où une grande place a été accordée à l'enquête sur les jardins remarquables, où leurs enjeux touristiques et de valorisation ont été abordés, où propriétaires privés et publics, services de l'État, associations, membre de groupe de travail régional ou encore jardinier ont été entendus, où le beau livre commémorant les 20 ans du label a été présenté, il me revient de conclure ce colloque et d'esquisser quelques perspectives pour l'avenir.

J'exprime d'abord ma reconnaissance à notre hôte, Charles Personnaz, directeur de l'Institut national du patrimoine, à Marie-Hélène Bénétière, qui, au sein de la sous-direction, a orchestré magnifiquement non seulement cette manifestation, mais aussi tous les jalons de cette année-anniversaire (*Rendez-vous aux jardins*, enquête, beau-livre, colloque...), à Quitterie Delègue, qui a assuré avec brio et sans faiblir la présidence de toutes les séances de la journée, et, naturellement aux intervenants à la tribune et aux participants en salle : la spontanéité, la qualité et la précision de leurs questions et de leurs propositions ont fait beaucoup pour la teneur concrète et technique de cette manifestation, que nous souhaitons à la fois culturelle et professionnelle et qui a été, de fait, très ancrée dans la réalité de la gestion des parcs et jardins.

À l'issue de cette journée, je suis plus que jamais convaincue que, pour maintenir son attractivité auprès des propriétaires et des visiteurs, l'obtention du label « Jardin remarquable » doit demeurer un engagement vers la recherche de la qualité voire de l'excellence. Julien Taulard, grâce à l'exemple de Talcy, nous a montré combien reconquérir un label perdu était important tant pour les jardiniers que pour les visiteurs.

Commençons le propos, délibérément, par la question du jardinier. Pas de jardin sans jardinier est l'un des mantras de mes services ! Pour que les jardins soient entretenus en bonne intelligence par des femmes et des hommes dont c'est le métier, il faut valoriser ce métier. Le ministère de la Culture est fier d'entretenir et de maintenir un corps spécifique de « jardiniers d'art » qui est le garant du maintien de savoirs et de savoir-faire ancestraux. En 2024, ils sont 230 en activité dans les domaines, parcs et jardins propriété de l'État et affectés au ministère de la Culture, en qualité de fonctionnaires titulaires (55 % de « jardiniers d'art »), de contractuels ou de vacataires : chefs de travaux d'art, techniciens d'art ou adjoints techniques. Pour ces trois grades, les concours de recrutement et les examens professionnels, tant attendus, ont été enfin réorganisés. En 2023, 9 chefs de travaux d'art ont été recrutés et 27 agents techniques et, pour l'attractivité des fonctions, le Secrétariat général (bureau des concours) a assuré une organisation désormais plus régulière des concours et des examens. Un travail reste à faire pour renforcer un peu la proportion des chefs jardiniers, dont l'effectif est stratégique pour assurer un bon encadrement des personnels techniques : la bonne pratique veut que

le tiers d'une équipe de jardiniers relève de l'encadrement.

Ces femmes et ces hommes de l'art ne sont certes pas des « dinosaures conservateurs » ! Ils savent affronter les défis du XXI^e siècle que sont le changement climatique, la préservation de la biodiversité et les modes de gestion respectueux de l'environnement. Conserver ces métiers et leurs savoir-faire implique des formations spécifiques que le ministère de la Culture met à disposition de ses personnels et une adaptation progressive aux évolutions sociétales et environnementales. En janvier 2021, avec l'aide de ses partenaires (bureau de la formation scientifique et technique de la direction générale des patrimoines et de l'architecture, École de Chaillot, master « Jardins historiques, patrimoine et paysage » de l'ENSA de Versailles), la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux a établi un parcours de formation « Connaissance des jardins » destiné aux jardiniers des domaines de l'État. Constitué de douze sessions, il aborde à la fois l'histoire des jardins, leur gestion et l'application du contrôle scientifique et technique, et les principaux outils nécessaires (analyse paysagère, schéma directeur, plan de gestion...). Jardinier est un métier difficile qui demande de nombreuses compétences qui doivent être réévaluées tout au long de sa carrière. Entretenir un jardin est une entreprise ardue mais qui se voit couronnée de succès lorsque celui-ci est accueilli dans la famille des jardins remarquables. Le jardinier est également un important médiateur avec les visiteurs toujours curieux de l'histoire du jardin, de l'identification des plantes, ou de conseils pour les entretenir. Au cours de la séance de l'après-midi, des pistes ont pu être lancées dans la salle pour renforcer le recours à la formation par les propriétaires privés et/ou leurs jardiniers (écoles, associations...). J'ai entendu aussi la proposition de Charles Personnaz, directeur de l'Institut national du patrimoine (INP), de travailler ensemble à ouvrir davantage le catalogue des formations de l'INP à la thématique de la conservation des jardins historiques. Il me semble que des formations synthétiques, extraites du parcours complet déjà évoqué, pourraient être conçues et proposées dans ce cadre.

S'agissant de la question des visiteurs, la grande enquête orchestrée par le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) et le bureau de la conservation des monuments historiques immeubles, au sein de ma sous-direction, a mis en lumière les attentes des visiteurs, qui cherchent avant tout du calme et des lieux pour se ressourcer dans une nature apprivoisée. Il apparaît que les qualités historiques, patrimoniales, culturelles, esthétiques de ces parcs et jardins ne constituent pas les premières motivations à leur fréquentation. Peut-être ce résultat, qui ne laisse pas de surprendre, a-t-il été influencé par le panel de jardins retenus pour l'enquête ? Si tel est le cas, c'est assurément un argument pour demander au DEPS de reconduire cette enquête dans les années futures dans d'autres régions que celles interrogées cette année (Grand-Est, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine), afin de récolter de nouvelles données. En outre, l'enquête qualitative, qui n'a pu être déployée, en Île-de-France, que dans des jardins publics, pourrait être orientée vers d'autres types de jardins (privés et ruraux) dans l'avenir. Il reste que les services patrimoniaux du ministère de la Culture maintiendront néanmoins leurs critères d'exigence, afin que ce label culturel et patrimonial demeure un gage de qualité et garantisse au public qu'il découvre ou redécouvre parmi les plus beaux jardins de France.

Concernant la communication, les résultats de l'enquête nationale ne sont pas forcément agréables à entendre, mais il faut, objectivement, en tirer tous les enseignements ! Malgré la communication institutionnelle du ministère, la mise à jour d'un site Internet dédié, des publications nationales (dont l'ouvrage *Jardins remarquables*, aux Éditions du patrimoine, présenté aujourd'hui) et régionales – je pense à la riche collection des guides régionaux des jardins remarquables, dont le volume consacré aux Pays-de-la-Loire paraît, d'ailleurs, demain, 28 novembre -, l'enquête a mis en avant un déficit de notoriété de ce label. Les services patrimoniaux, en administration centrale comme dans les services déconcentrés, doivent donc encore se retrousser les manches et travailler sur ces questions pour que ce label, qui attire toujours autant de propriétaires de parcs et jardins - les statistiques le démontrent suffisamment, - soit également connu et reconnu par le grand public. Ainsi, l'idée a été avancée ce matin de faire entrer les parcs et les jardins dans le périmètre du pass Culture, qui ne concerne actuellement qu'une partie des édifices protégés au titre des monuments historiques. C'est une excellente idée : rajeunir les visiteurs constitue un enjeu capital, pour la transmission de ce patrimoine demain. Nous allons travailler avec nos collègues de la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC) et de l'agence chargée du développement de l'outil national pour évaluer la faisabilité d'une telle mise à jour.

Plus globalement, il convient d'utiliser tous les dispositifs possibles pour améliorer la prise en compte et la visibilité des jardins et des parcs historiques dans le champ du patrimoine. Plusieurs outils sont à la main des services de l'État et/ou des collectivités territoriales en faveur de leur protection et de leur conservation : les règlements de gestion des sites patrimoniaux remarquables (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine-PVAP, plan de sauvegarde et de mise en valeur-PSMV), instaurés avant ou après la loi LCAP de 2016 ; la protection au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme, lors de la révision du plan local d'urbanisme ; le renforcement de la protection au titre des monuments historiques, au niveau de l'inscription (commissions régionales du patrimoine et de l'architecture – CRPA) comme du classement (Commission nationale du patrimoine et de l'architecture – CNPA). Les parcs et jardins ont représenté 6 % des immeubles classés en 2023 et 1 % des immeubles inscrits dans l'année.

S'agissant des propriétaires-gestionnaires des jardins remarquables, l'enquête a aussi révélé un fait qui ne nous était pas étranger depuis quelques années : l'âge avancé des propriétaires, pour qui la relève est une problématique récurrente. Nous n'avons à ce jour par de réponse à ces questionnements légitimes, nous ne devons cependant pas les ignorer. Ainsi, les propriétaires privés de grands édifices protégés peuvent-ils trouver auprès de La Demeure historique, par exemple, un lieu ressource pour les sensibiliser aux questions très concrètes, et de tous ordres, posées par les problématiques de la transmission et de la succession, et les accompagner dans leur mise en oeuvre. Dans ce domaine, il existe un manque à combler pour les propriétaires de jardins et il me semble qu'il nous faudrait nous rapprocher des associations spécialisées pour lancer ensemble une réflexion sur ce point précis et concevoir des outils d'aide à la prise de décision.

Autre caillou dans notre jardin : la perte de l'agrément fiscal, il y a dix ans de cela. Les discussions ont été âpres avec le ministère des Finances pour revenir sur cette suppression, - pour l'heure, en vain. Quitterie Delègue a rappelé ce matin par quelle

articulation avec le label de la Fondation du patrimoine, le ministère de la Culture a cherché à compenser cet état de fait : la Fondation du patrimoine peut maintenant offrir un soutien aux propriétaires de parcs et jardins non protégés au titre des monuments historiques. De même, c'est le moment de saluer le prix de l'Art du jardin, décerné chaque année par la Fondation Signature, qui peut venir en aide aux propriétaires, grâce à la somme de 10 000 euros versée au lauréat, mais également aux retombées médiatiques non négligeables qu'il génère. Néanmoins, il convient de poursuivre le travail sur les dispositifs fiscaux : pour accompagner les démarches menées par le ministère de la Culture dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances chaque année, les associations de propriétaires privés peuvent se mobiliser auprès de leurs parlementaires. Investir de l'argent dans des jardins remarquables, ouverts au public, engendre des retombées économiques importantes sur tout le territoire alentour.

Pour conclure sur une note positive, l'enquête a établi aussi que, pour 94 % des propriétaires et gestionnaires, l'attribution de ce label était une reconnaissance de l'intérêt du jardin, qui les confortait dans leur engagement et dans leurs choix d'intervention, en conservation ou en création. Suit de près la valorisation touristique induite : il est maintenant démontré, chiffres à l'appui, dans quelle proportion la fréquentation peut augmenter, après l'attribution du label. Propriétaires et gestionnaires souhaitent d'ailleurs à 91 % son renouvellement.

Ce label n'a cependant pas vocation à accueillir tous les parcs et jardins : il doit rester un garant de la qualité, de l'originalité, de la singularité et de la diversité des jardins labellisés. Les statistiques démontrent d'ailleurs que la courbe des labellisations suit une hausse constante, mais naturellement maîtrisée : un équilibre naturel s'est créé entre non-renouvellements et nouvelles labellisations, ces dernières étant chaque année un peu supérieures en nombre. Aussi, plus que dans la masse, l'avenir du label réside sans doute dans son rayonnement au-delà des frontières nationales. Plusieurs pays ont déjà été séduits en Europe. La Belgique l'a déjà adopté, et la Wallonie peut ainsi s'enorgueillir d'une vingtaine de jardins labellisés. C'est bien l'objectif lié à la création de l'Association des amis des jardins remarquables européens (AAJRE), soutenue par le ministère de la Culture, que de faire naître de nouvelles vocations et de les fédérer au niveau européen. À ce jour, 259 parcs ou jardins y adhèrent, dont 13 en Belgique.

Après vingt années d'existence, ce label a donc pris sa vitesse de croisière et son avenir semble prometteur – nos échanges l'ont démontré - grâce à l'intérêt croissant du public pour le patrimoine culturel autant que pour la biodiversité. Ce réseau de jardins labellisés offre de belles opportunités de collaboration pour des associations désireuses d'organiser des événements et de promouvoir les jardins. Les jardins remarquables contribuent également à un tourisme durable et de qualité de visiteurs responsables pour qui les parcs et jardins demeurent un repère dans un monde en mutation.

Le monde des jardins et des parcs est sans doute l'un des champs patrimoniaux où le partenariat entre les services publics (Etat et collectivités territoriales), les associations et les citoyens peut être le plus fructueux. Les services ministériels, en centrale comme dans les DRAC, ont ce dialogue avec les associations et les collectivités à cœur et c'est de la sorte, en réunissant l'engagement de tous les acteurs, que nous pourrons continuer à co-construire l'évolution de ce vénérable label, pour l'avenir.

ANNEXES

Le label Jardin remarquable : deux décennies d'excellence

27 novembre 2024 – Auditorium Jacqueline Lichtenstein
Institut national du patrimoine – 2 rue Vivienne – 75002 Paris

Et en visio-conférence

Programme

- 9 h 30 *Ouverture du colloque* par Jean-François Hebert, directeur général des patrimoines et de l'architecture, ministère de la Culture.
- 9 h 45 *Présentation du colloque* par Quitterie Delègue, administratrice générale adjointe de l'établissement public du château de Fontainebleau, présidente.

Première partie : La force d'un label national au service de l'initiative locale

- 10 h 00 *Regards croisés sur les jardins remarquables : programme d'étude sur les 20 ans d'un label* par Virginie Gadenne, cheffe du bureau de la conservation des monuments historiques immeubles, et Jasmina Stevanovic, chargée d'étude au département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS), ministère de la Culture.
- 10 h 15 *Retours d'expérience de 20 ans de label sur le terrain* par Sandrine Platerier, chargée de protection des monuments historiques et correspondante jardin à la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France.
- 10 h 35 *Le label Jardin remarquable, un atout pour la mise en tourisme des jardins ?* par Rémi Salaün, chargé de mission Itinérance douce et Patrimoine naturel au Comité départemental du tourisme de l'Essonne.
- 10 h 55 Questions - réponses
- 11 h 10 Pause-café
- 11 h 40 *Présentation de l'ouvrage Jardins remarquables* par Cécile Niesseron, auteure, et Antoine Gründ, directeur des Éditions du patrimoine.
- 11 h 55 *Le Prix de l'Art du Jardin et l'Association des amis des jardins remarquables européens ou comment valoriser des jardins d'exception* par Natalia Logvinova Smalto, présidente de la Fondation Signature et de l'Association des amis des jardins remarquables européens.

- 12 h 10 Pause déjeuner

Deuxième partie : Le savoir-faire jardinier, enjeux et partage avec le public

- 14 h 00 *Les publics des jardins remarquables* par Noémie Couillard, sociologue indépendante (agence Voix/Publics), rattachée au Laboratoire de recherche sur les publics de la culture (LRPC) de l'université du Québec Trois-Rivières (UQTR, Canada) et à l'Observatoire des mondes numériques en sciences humaines (OMNSH).
- 14 h 20 *La reconquête du label Jardin remarquable* par Julien Taulard, chef jardinier des châteaux de Talcy, Fougères-sur-Bièvre et Châteaudun.
- 14 h 40 *Des jardins savants pour tous : les jardins botaniques* par Régis Crisnaire, conservateur du jardin botanique de Paris et administrateur de l'Association des jardins botaniques de France et des pays francophones.
- 15h00 Questions – réponses

Troisième partie : Le chemin vers le label : du dossier au terrain

- 15 h 20 *Les jardins remarquables : gestion, organisation et rapport au label* par Noémie Couillard.
- 15h40 *Le label et ses groupes de travail régionaux, expérience(s) partagées au jardin* par Stéphanie de Courtois, historienne des jardins, enseignante chercheuse à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles.
- 16 h 00 *Les enjeux du label Jardin remarquable pour les gestionnaires publics – expérience du Département des Hauts-de-Seine* par Éric Goulouzelle, directeur, direction de la nature et des paysages du département des Hauts-de-Seine.
- 16 h 20 *Le rôle des associations de propriétaires et gestionnaires de jardins* par Geoffroy de Longuemar, président de l'association des parcs et jardins de Bretagne (APJB) et vice-président du Comité des parcs et jardins de France (CPJF).
- 16 h 50 *Conclusion et perspectives* par Isabelle Chave, sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux, direction générale des patrimoines et de l'architecture au ministère de la Culture.

Le programme de cette journée a été élaboré par le groupe de travail « Histoire des jardins » mis en place au ministère de la Culture en 2003 et constitué de Thibaut Beauté, Marie-Hélène Bénétière, Cécile Brune, Stéphanie de Courtois, Antoine Jacobsohn, Jacky Libaud, Michèle Quentin et Jean-Philippe Teyssier.

Brève présentation des intervenants

Quitterie Delègue est administratrice générale adjointe de l'Établissement public du château de Fontainebleau, elle a, notamment, en charge la valorisation des 130 hectares de parc et jardins de ce domaine national. Attachée principale de l'État, elle a précédemment travaillé au sein du Centre des monuments nationaux et de la direction générale des patrimoines et de l'architecture au service de la conservation des monuments et jardins historiques. À ce titre, elle a contribué, en 2004 à la création du label jardin remarquable.

Virginie Gadenne est cheffe du bureau de la conservation des monuments historiques immeubles, à la direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture depuis février 2023. Auparavant, elle a exercé des fonctions variées dans l'administration culturelle de l'État (administratrice de monuments au Centre des monuments nationaux) ou de la ville de Paris en tant que secrétaire générale de musées (Petit Palais, Carnavalet), où elle a été en prise avec la gestion, l'entretien et la restauration de jardins protégés au titre des monuments historiques. Elle est titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en droit de la propriété littéraire et artistique (Paris II) et d'une licence d'histoire de l'art (Paris IV).

Jasmina Stevanovic est docteure en sociologie et chargée d'études au Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture. Ses recherches se concentrent principalement sur l'analyse du secteur patrimonial, avec une attention particulière portée aux labels et appellation (Musées de France, Maisons des Illustres, Jardin remarquable, Ville et pays d'Art et d'histoire, etc.), aux politiques publiques visant à diversifier et élargir les publics, ainsi qu'aux pratiques de visite des musées et sites culturels. Elle explore également l'impact de la médiation culturelle, en s'interrogeant sur la manière dont celle-ci influence l'expérience des publics et leur participation aux activités culturelles. Elle travaille également sur les professions du secteur culturel (conservateurs, restaurateurs, médiateurs, guides-conférenciers, archivistes, etc.) en examinant de près les évolutions que ces métiers ont connues ces dernières années, sous l'angle des transformations des pratiques professionnelles et sous celui des conditions de travail. En analysant les dynamiques d'emploi et de carrière dans ces métiers, il s'agit d'engager une réflexion sur les enjeux liés à la reconnaissance, la précarité et la valorisation de ces professions.

Sandrine Platerier est diplômée du second cycle d'études de l'École du Louvre et titulaire d'un DEA en histoire de l'art et de l'architecture obtenu à l'Université Paris IV Sorbonne. Chargée d'études documentaires, en poste aux archives départementales de l'Aisne de 1994 à 1996, au service régional de l'Inventaire de Picardie, de 1996 à 2000 et depuis 2000, chargée de la protection des monuments historiques à la direction régionale des affaires culturelles de Picardie (aujourd'hui DRAC Hauts-de-France), correspondante Jardins et en

charge du label des Villes et pays d'art et d'histoire.

Sandrine Platerier est également auteur du Guide des jardins remarquables en Hauts-de-France, paru en 2023.

En outre, elle est membre du jury de sélection pour Art & Jardins I Hauts-de-France, label de création artistique et paysagère qui sélectionne des projets de paysagistes internationaux pour mettre en œuvre des « Jardins de la paix » sur des sites emblématiques du souvenir de la Première guerre mondiale.

Docteur en géographie, **Rémi Salaün** collabore au pôle d'ingénierie touristique du Comité départemental du tourisme de l'Essonne où il est en charge des projets liés à l'itinérance douce et au patrimoine naturel. De par son parcours universitaire et professionnel, il est un témoin de l'investissement des collectivités territoriales pour le développement du tourisme de nature dans le Sud francilien depuis une quinzaine d'années. Depuis 2020, il est membre du groupe de travail *Jardin remarquable* pour l'Île-de-France où il intervient, en particulier, sur les questions de médiation et d'accueil du public.

Après une maîtrise d'histoire de l'art à l'université de Toulouse-Le Mirail, **Cécile Niesseron** connaît sa première expérience dans l'édition en travaillant pour les éditions de la Librairie Séguier au catalogue raisonné de l'œuvre peint de Balthus, qui paraît ensuite chez Gallimard. Après une formation aux métiers du livre à Nantes, elle travaille aux éditions Dominique Carré avant de devenir en 1999 éditrice et iconographe free-lance pour différentes maisons d'édition et musées parisiens. Elle collabore en particulier avec les Éditions du patrimoine, où elle accompagne durant 15 ans la refonte de la collection des Vocabulaires typologiques, inaugurée en 2000 par celui des « Jardins » signé par Marie-Hélène Bénétière. Après l'épidémie de Covid, elle élargit ses activités à des travaux d'écriture, ce qui lui permet de renouer avec un sujet qui rejoint ses centres d'intérêt.

Après des études en lettres et en histoire de l'art, **Antoine Gründ** a travaillé d'abord dans l'édition, puis comme conseiller culturel adjoint au sein de l'ambassade de France à Abou Dabi. Il dirige les Éditions du patrimoine depuis 2017.

Natalia Logvinova Smalto, présidente de la Fondation Signature et de l'Association des amis des jardins remarquables européens a découvert la France à 16 ans, lors d'un séjour scolaire. L'étude et la recherche constituent le fil rouge de son parcours. Fille du recteur de l'Université de Kharkov en Ukraine, elle conjugue de brillantes études à la pratique du piano, du chant et du sport. Elle est titulaire d'un doctorat en psychologie clinique de l'Université de Kharkov (1998), portant sur les symptômes du stress post traumatique, notamment les troubles de l'attention chez les liquidateurs du site de Tchernobyl. Elle conjugue très tôt études et travail. En charge des ressources humaines dans une grande société, elle enrichit ses connaissances en psychologie. Un séjour en France sera décisif, elle en apprend la langue et décide d'y poursuivre son parcours universitaire, tout en gardant des liens professionnels en Russie. Au terme de trois années, elle obtient un doctorat en psychologie à l'Université René Descartes, et soutient, en 2004, sa thèse,

« Approche psychopathologique du chômage en Ukraine ». À cette époque, elle rencontre le célèbre styliste Francesco Smalto, dont elle deviendra l'épouse, la France devient alors son deuxième pays. Poursuivant son activité universitaire, elle enseigne en Master à l'Université Paris V, entreprend à Paris VIII la délicate traduction de manuels de psychologie en collaboration avec l'Université de Saint-Pétersbourg. Elle participe à de nombreuses conférences et congrès en Russie, en Chine, au Japon, en Allemagne, en Belgique et en France, publie plus de 45 travaux à l'international. En 2008, elle crée l'agence ESE (Enseignement Supérieur à l'Étranger) pour accompagner les étudiants dans leur parcours à l'étranger. Polyglotte, Natalia Logvinova Smalto est citoyenne du monde. Elle a choisi la France pour une nouvelle entreprise, poursuivant – à travers le projet de la Fondation Signature – le désir d'accompagner les jeunes, cette fois dans l'expression de leurs talents artistiques.

Noémie Couillard est titulaire du doctorat international de muséologie de l'École du Louvre, de l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse et de l'Université du Québec à Montréal, sous la direction de J. Eidelman et Y. Bergeron. Sa thèse s'intitule « *Les community managers des musées français. Identité professionnelle, stratégies de communication et politiques des publics* » (2017). Avec Maylis Nouvellon, elle dirige [Voix/Publics](#), une agence de recherche indépendante spécialisée dans la culture et le patrimoine depuis 2015. Entre autres, elles s'occupent de l'observatoire des expositions et des événements de la Cité des Sciences et de l'Industrie (2021-2025), l'observatoire annuel de la BnF (2024) ou des musées de la Marine (2022) et l'enquête nationale « À l'écoute des visiteurs » pour le compte du ministère de la Culture (depuis 2016). Elles réalisent des études de réception d'expositions (BnF, musée des Confluences), de dispositifs numériques et d'espaces de médiation (CMN). Depuis 2020, elles travaillent sur un cycle d'études sur l'usage des archives, en ligne ou in situ, comme universitaires ou amateurs. Depuis 2012, Noémie Couillard enseigne à l'université (Paris 1, Paris 3, Lille 3...) et publie régulièrement dans des revues universitaires. Elle est rattachée à l'Observatoire des mondes numériques en sciences humaines (OMNSH) et au Laboratoire de recherche sur les publics de la culture (LRPC) de l'université du Québec Trois Rivières (UQTR, Canada).

Diplômé d'une licence en aménagement paysager et infographie paysagère, **Julien Taulard** a intégré le Centre des monuments nationaux en 2015 et est devenu chef jardinier des domaines de Talcy, Fougères-sur-Bièvre et Châteaudun en 2020 à la suite du concours de technicien d'art du ministère de la Culture. Spécialisé dans la gestion de jardins patrimoniaux, il est également référent du label jardin remarquable auprès de ses collègues du CMN à qui il prodigue des conseils spécialisés. Dans cet objectif, il a créé un document de visite adapté aux jardins labellisés qu'il a à cœur de valoriser.

Régis Crisnaire est ingénieur agronome, il a commencé sa carrière dans l'urbanisme et l'aménagement, il est devenu conservateur du patrimoine dans la spécialité des patrimoines scientifiques, techniques et naturels depuis une dizaine d'années. Il est actuellement conservateur du Jardin botanique de Paris, déployé sur 4 sites tous labellisés Jardin remarquable. Le Parc de Bagatelle et le Jardin des serres d'Auteuil à l'ouest de Paris,

le Parc floral et l'Arboretum de Paris à l'est de la capitale. Il s'emploie à coordonner plutôt qu'administrer, animer plutôt que régenter, représenter et encourager ces 4 sites très complémentaires dans la valorisation de leurs patrimoines scientifiques, culturels, historiques, paysagers et naturels.

Stéphanie de Courtois est historienne des jardins, enseignante chercheuse à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles où elle est en particulier responsable du Master 2 Jardins historiques, Patrimoine et Paysage. Ses recherches portent sur l'histoire des concepteurs de jardins, et sur les enjeux des diagnostics historiques et paysagers de parcs patrimoniaux. Membre des groupes de travail sur le label Jardin remarquable en Ile-de-France et en Bretagne, elle est aussi membre de la 7^e section de la Commission nationale de l'architecture et du patrimoine.

Eric Goulouze est directeur de la Nature et des Paysages au Département des Hauts-de-Seine depuis 2023. Formé à l'École du paysage de Versailles, il débute sa carrière à l'Office national des forêts (ONF) pour l'aménagement des forêts domaniales. Ces missions le conduiront des confins du territoire francilien au splendide Jardin d'Essai, à Alger. Il rejoint l'Agence des espaces verts d'Île-de-France en 2003, où il crée un service de gestion des propriétés régionales et pilote la ceinture verte francilienne. Dix ans plus tard, il revient à l'ONF en tant que directeur territorial pour la gestion des forêts domaniales d'Île-de-France, des Hauts-de-France et de Normandie.

Aujourd'hui à la tête de la Direction de la Nature et des Paysages des Hauts-de-Seine, Eric Goulouze conduit la valorisation, l'entretien et la gestion de plus de 600 hectares de parcs, jardins, espaces de nature, répartis du nord au sud du département.

Geoffroy de Longuemar est ingénieur des Mines de Paris, chercheur en physique des lasers, toujours en activité dans le domaine des lasers de puissance pour la fusion. Propriétaire du château de La Moglais dans les Côtes d'Armor, dont le parc (inscrit au titre des monuments historiques) est ouvert au public. Président de l'Association des Parcs et Jardins de Bretagne, membre du groupe de travail Jardin remarquable en Bretagne et de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), vice-président et trésorier du Comité des parcs et jardins de France. Il est également président de la Société d'Émulation des Côtes-d'Armor, de l'association des Amis de Mathurin Méheut ainsi que de la Fondation Maurice Ravel.

Éléments de bibliographie

Jean-Pierre Babelon, *Jardins à la française*, Paris, Imprimerie nationale, 1999.

Marie-Hélène Bénetière, « Le label Jardin remarquable », Dossier L'art du jardin et du paysage, *Jardins de France*, n°635, Mai-juin 2015, pages 22-23.

Marie-Hélène Bénetière, « Le label Jardin remarquable en Occitanie », *Patrimoines du Sud*, n°9, 2019.

<https://journals.openedition.org/pds/692>

Marie-Hélène Bénetière, *Jardin : vocabulaire typologique et technique*, Paris, Éditions du patrimoine, collection Principes d'analyse scientifique, 2000, réédition 2017.

Marguerite Blandignères et Michel Racine, *Le tourisme de jardins en France*, France, Odit 2002.

Vincent Cochet, *Le château de Talcy et ses jardins*, Paris, Éditions du patrimoine, collection Itinéraires du patrimoine, 2022.

Collectif, *Jardins remarquables. Promenade dans les jardins labellisés de Nouvelle-Aquitaine*, Bordeaux, Éditions Hervé Chopin, 2021.

Collectif, *Patrimostat 2024. Fréquentation des patrimoines*, Paris, ministère de la Culture, septembre 2024.

Noémie Couillard, « Les politiques culturelles numériques : repenser la place des nouvelles technologies dans le patrimoine », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 19 (3A), p. 13-26. <https://doi.org/10.3917/enic.hs8.0013>

Direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon, *Jardins remarquables du Languedoc-Roussillon*, Montpellier, DRAC, 2011. Cahier de découverte pour enfants

Pierre Donadieu et Michel Périgord, *Clés pour le paysage*, Paris, Ophry, 2005.

Antoine Gründ, « Un beau livre pour les vingt ans du label "Jardin remarquable" », *Monuments nationaux – Le magazine*, n°19, automne 2024, pages 92-95.

Nathalie de Harlez de Deulin, *Les jardins du château d'Annevoie. Histoire et génie hydraulique*, Namur, Société archéologique de Namur, Collection Namur Histoire et Patrimoine, 2020.

Cécile Niesseron, *Jardins remarquables*, Paris, Éditions du patrimoine, 2024.

Maylis Nouvellon et Noémie Couillard, « Visiter, photographier, partager : analyser un continuum de pratiques », *Voir autrement. Nouvelles études sur les visiteurs de musée* sous la direction de Matthias Blanc, Jacqueline Eidelman et Annick Meunier, [la documentation Française](#), 2023.

Claude Origet de Clouzeau, *Vendre le tourisme des jardins*, Paris, Économica, 2011.

Laura Pagnier, *Parcs et jardins en Poitou-Charentes*, Poitiers, Direction régionale des affaires culturelles, 2010.

Jean-Philippe Teyssier et Sylvie Steinebach, *Jardins d'ici et d'ailleurs*, Paris, Delachaux et Niestlé, 2022.

Les guides régionaux aux Éditions du patrimoine

Collectif, *Guide des jardins remarquables en Occitanie*, Paris, Éditions du patrimoine, 2022.

Aurélie Vanitou, *Guide des jardins remarquables en Normandie*, Paris, Éditions du patrimoine, 2022.

Collectif, *Guide des jardins remarquables de Nouvelle-Aquitaine*, Paris, Éditions du patrimoine, 2023.

Sandrine Platerier, *Guide des jardins remarquables des Hauts-de-France*, Paris, Éditions du patrimoine, 2023.

Agnès Chauvin, *Guide des jardins remarquables d'Île-de-France*, Paris, Éditions du patrimoine, réédition 2023.

Brigitte Larroumec, *Guide des jardins remarquables de Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Paris, Éditions du patrimoine, 2024.

Guides régionaux à paraître :

Pays de la Loire (28 novembre 2024)

Wallonie (avril 2025)

Centre-Val-de-Loire (septembre 2025)

À voir

Reportage consacré à l'aventure de la candidature à l'obtention du label Jardin remarquable par le jardin des ifs à Gerberoy (Oise) : <http://www.garygrabli.com/des-jardins-extraordinaires>

